

Rapport d'activités de l'AJP portant sur l'année 2025



AG 21 mars 2026

Rapport disponible en ligne :
<https://www.ajp.be/rapports-dactivites/>

Table des matières

Rapport d'activités de l'AJP portant sur l'année 2025	1
AG 21 mars 2026	1
1. Le Conseil de direction et l'équipe	4
1.1. Le Conseil de direction de l'AJP	4
1.2. L'équipe salariée de l'AJP	5
2. De l'état du journalisme et des journalistes en 2025 : tenir les digues	6
2.1. Mutations préoccupantes du paysage médiatique	7
2.1.1. Rossel et IPM : vers une fusion volontaire ?	7
2.1.2. Les médias de proximité sous pression	8
2.1.3. Economies à la RTBF également	10
2.2. Menaces, insultes, ingérences, procédures bâillons	10
2.2.1. Les pressions, menaces, insultes	10
2.2.2. Les procédures bâillons	13
2.2.3. Arrestations, fouilles, entraves	17
2.3. Des ateliers de mobilisation	18
3. Sécurité physique, santé mentale et bien-être	20
3.1. Les services existants à l'AJP :	20
3.2. Le Guide de sécurité édité par l'AJP	20
3.3. Les formations Safety	21
3.4. Santé mentale : un séminaire international organisé par l'AJP et la FEJ à Namur	22
4. Le service juridique de l'AJP	24
4.1. Conseils, interventions, plaidoyer	24
4.2. De 500 à 600 questions individuelles par an	25
4.3. Une trentaine d'interventions directes par an	26
4.4. Assistance judiciaire : les dossiers confiés à nos avocat.e.s	27
4.5. Avis / consultations législatifs	28

4.6. Autres	29
5. Actions pour la profession en 2025 : les actions collectives en FWB, en Belgique et à l'international	30
5.1. Les dossiers collectifs francophones et germanophones.....	30
5.1.1. Agir pour les journalistes freelances	30
5.1.2. Agir contre la censure	30
5.2. Les dossiers collectifs au plan fédéral	31
5.2.1. Secret d'état : victoire partielle devant la Cour constitutionnelle	31
5.2.2. Droits d'auteur : une réforme fiscale injuste et bâclée.....	32
5.2.3. SLAPP : lutter contre les procédures bâillons.....	32
5.2.4. Vers la fin de l'anonymat en ligne ?	33
5.3. Au plan international.....	34
5.3.1. Solidarité avec les journalistes de Palestine.....	34
5.3.2. Activités au sein de la Fédération européenne des Journalistes (FEJ)	35
5.3.3. Relations avec la FIJ	35
6. AJPro : Plus de vingt nouvelles formations : IA, carrière et numérique.....	36
6.1. L'IA, la sécurité des femmes journalistes et d'autres nouveautés	36
6.2. Summer School : 3 parcours, 1 Speed-dating, 4 ateliers de mobilisation.....	38
6.3. Un Speed dating Emploi & Piges	38
6.4. Quatre ateliers de mobilisation « Défendons le journalisme ».....	39
6.5. Un catalogue évolutif qui s'adapte aux besoins.....	39
6.5. Perspectives 2026	40
7. Education aux médias : 750 classes visitées !	41
7.1. Journalistes en classe (opération classique)	41
7.2. La semaine de l'éducation aux médias.....	42
7.4. Un projet européen en 2025	42
7.5. Également dans l'enseignement supérieur et les organisations de jeunesse.....	42
7.6. Les outils pédagogiques de JEC	43
8. Promouvoir l'Égalité et la Diversité.....	45
8.1. Poursuite de nos campagnes de sensibilisation.....	45
8.1.1. Journalisme Zéro Sexisme	45
8.1.2. Lutte contre violences en ligne	45
8.2. Pérennisation et amélioration de nos outils d'inclusion	46
8.2.1. Expertalia.....	46
8.2.2. Studentalia	47
8.3. Gender and Diversity Expert Group	47
8.4. De nouveaux projets en perspective.....	47

8.4.1. Publication-lexique sur le handicap et le validisme	47
8.4.2. Faire entrer la diversité dans les rédactions	48
9. Fonds pour le journalisme	49
9.1. Postuler plus facilement au Fonds	49
9.2. Tendance de l'année 2025	49
9.3. Bilan chiffré	50
10. Du côté de nos membres	52
10.1 Les journalistes pros en chiffres	52
10.2. Les autres membres : stagiaires, coll. de presse, étudiant.e.s, honoraires.....	52
10.3. Un taux d'affiliation en légère progression	53
11. Les finances de l'Union professionnelle en 2025 et les perspectives 2026	55
11.1. Nos finances en 2025	55
11.2. Affectation du résultat	55
11.3. Perspectives 2026	56
12. Mandats, partenariats, communication, presse et événements	57
12.1. L'AJP est présente et représente les journalistes.....	57
12.2. Partenariats	57
12.3. Communication, médias et réseaux sociaux de l'AJP.....	57
12.3.1. Le bimestriel « Journalistes »	57
12.3.2. La newsletter mensuelle	58
12.3.3. L'agenda 2026	58
12.3.4. Nos sites	59
12.3.4. Nos réseaux sociaux	62
12.4. L'AJP dans les colloques, les jurys, les débats... ..	65
12.5. On parle de l'AJP dans les médias	67

1. Le Conseil de direction et l'équipe

1.1. Le Conseil de direction de l'AJP

Elu en mars 2023, le Conseil de direction de l'AJP est présidé par Sarah Frères. Il se compose de 20 journalistes. La composition du Conseil répond à plusieurs critères de diversité (âges, origine, genre, statut, type de médias...). Il n'y a pas eu de modification dans la composition du Conseil en 2025. En 2025, le Conseil s'est réuni 12 fois (dont une réunion du Bureau exécutif élargi pendant l'été). En voici la composition complète :



Sarah Frères
Présidente
34 ans
Journaliste Imagine
Demain le monde



Samuel Sinte
Trésorier
47 ans
Journaliste à L'Avenir/
Namur



Aubry Touriel
*Représentant
des journalistes
indépendant.e.s*
35 ans
Freelance



Kinoss Dossou
*Représentant des
journalistes des médias
numériques*
43 ans
Directeur éditorial
Enjeux télévision



Katrin Margraff
*Représentante
des journalistes de
la communauté
germanophone*
42 ans
Journaliste à la BRF



Sandra Farrands
*Représentante
des journalistes
indépendant.e.s*
28 ans
Freelance



Sung-Shim Courier
*Représentante des
journalistes de la presse
quotidienne*
38 ans
Journaliste à L'Echo



Anne-Sophie Leurquin
Vice-présidente
48 ans
Journaliste au Soir



Gérard Gaudin
65 ans
Président sortant de l'AJP
Journaliste à l'agence
Belga



Audrey Van Brabant
*Représentante
des journalistes
indépendant.e.s*
29 ans
Freelance



Nicolas Gaspard
*Représentant des
journalistes des médias
audiovisuels privés*
41 ans
Journaliste à Nostalgie



Colin Delfosse
*Représentant des métiers
d'image*
42 ans
Photoreporter et
journaliste indépendant



Xavier Simon
*Représentant des
journalistes provenant
de la Région wallonne*
62 ans
Journaliste No Télé



Catherine Joie
*Représentante
des journalistes
indépendant.e.s*
33 ans
Freelance



Benoît Toussaint
Secrétaire
41 ans
Journaliste à l'agence
Belga



Michel Damanet
*Représentant des
journalistes de la presse
spécialisée*
73 ans
Journaliste freelance
et photographe



Fabrice Gérard
*Représentant des
journalistes des médias
audiovisuels publics*
47 ans
Journaliste à la RTBF



Pierre Lambert
*Représentant
des journalistes
indépendant.e.s*
38 ans
Freelance



Romuald La Morté
*Représentant
des journalistes
indépendant.e.s*
32 ans
Freelance



François Ryckmans
*Représentant des
journalistes provenant de la
Région Bruxelles-Capitale*
70 ans

Deux instances émanent du conseil de direction : le Bureau exécutif de l'AJP et le Conseil fédéral de l'AGJPB.

En voici leur composition :

Bureau exécutif : Sarah Frères, Anne-Sophie Leurquin, Samuel Sinte, Benoit Toussaint, Sandra Farrands et François Ryckmans.

Conseil fédéral AGJPB : Le Conseil de Direction de l'AGJPB est composé de mandataires issu.e.s des Conseils de Direction de l'AJP et de la VVJ. Il est co-présidé par les président.e.s de l'AJP et de la VVJ. Au total, le Conseil de Direction de l'AGJPB fédéral compte 10 membres :

- Membres issus de l'AJP : Sarah Frères, Benoit Toussaint, Aubry Touriel, François Ryckmans, Gérard Gaudin
- Membres issus de la VVJ : Kris Van Haver, Gie Van Roosbroeck, Luc Vanheerentals, Peter Verlinden, Paul Van Landeghem

Présidente : Kris Van Haver

Vice-présidente : Sarah Frères

Secrétaire : Benoit Toussaint

Trésorier : Gie Van Roosbroeck

Le Conseil fédéral de l'AGJPB s'est réuni à 3 reprises en 2025.

Le rapport d'activités relatif aux dossiers fédéraux se trouve au chapitre 5.

1.2. L'équipe salariée de l'AJP

L'équipe salariée de l'AJP se compose de 9 personnes (dont 7 à temps partiel) et est placée sous la direction de **Martine Simonis** (Secrétaire générale). Elle est composée de **Jil Theunissen** (service juridique), **Guylaine Germain** (Coordinatrice Genre et Diversité), **Stephanie Triest** (AJPro), **Julia Vanderborght** (communication et réseaux sociaux), **Jean-Pierre Borloo** (Fonds pour le journalisme), **France Sandront** (Journalistes en classe et secrétariat), **Justine Pecquet** (secrétariat et appui aux projets), **Patrice Puati N'Lemvo** (comptabilité).

[Découvrez les visages et les profils de l'équipe salariée de l'AJP.](#)

2. De l'état du journalisme et des journalistes en 2025 : tenir les digues

Au terme de l'année 2025, s'il fallait caractériser l'état du journalisme, un terme s'impose : « assiégé ». Qu'il s'agisse des mutations profondes annoncées dans la structure du **paysage médiatique**, ou **d'actions judiciaires** visant à empêcher le travail journalistique, ou encore des **attaques** répétées contre les médias de service public, le journalisme et les journalistes auront été soumis à rudes épreuves de toute part. Une situation que résumait comme suit la présidente de l'AJP, dans la revue Journalistes n°267 de l'été 2025 :

« La période que traverse notre secteur est pour le moins tumultueuse : réforme des médias de proximité, fusion par absorption d'IPM par Rossel, licenciements de pigistes chez RTL, fermeture de certains services à la RTBF – Vivre Ici en est le dernier exemple –, utilisation massive et néfaste de l'intelligence artificielle dans les titres de Venture Media (Elle, Psychologies, Déco Idées, Marie Claire), subvention de BX1 injustement bloquée par la ministre des Médias, confirmation de la fin du mécanisme fiscal pour la distribution des journaux et des magazines... Sans parler de la multiplication des procédures-bâillons et de l'interventionnisme, toujours plus insistant, de responsables politiques dans l'indépendance rédactionnelle. A l'aube de l'été, la profession semble plus malmenée que jamais ».

Et rien ne s'est calmé au second semestre 2025. Au contraire.

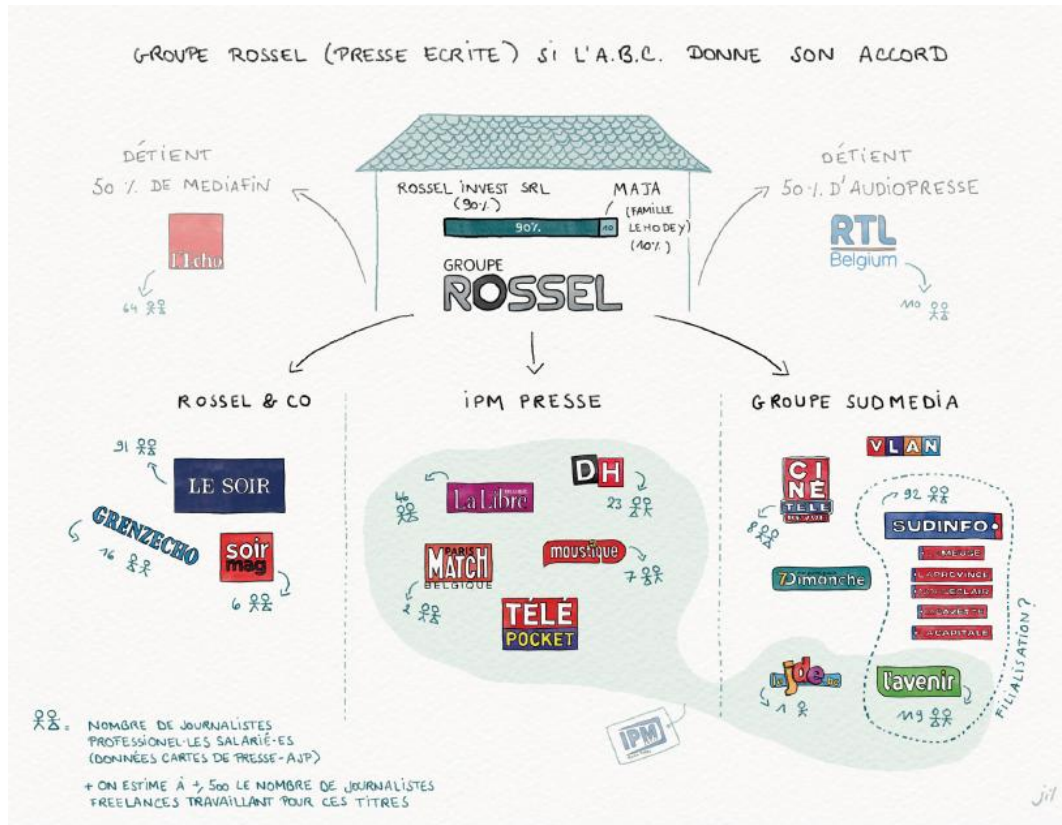
L'AJP a été mobilisée sur tous ces fronts, avec les sociétés de journalistes, les syndicats, la Fédération européenne des journalistes, voire d'autres organisations comme la Ligue des Droits humains.

Lorsque le journalisme est assiégé dans toutes ses composantes, les solidarités collectives sont plus que jamais nécessaires.

Retour sur 2025, année de tous les dangers pour le pluralisme et l'emploi journalistique.

2.1. Mutations préoccupantes du paysage médiatique

2.1.1. Rossel et IPM : vers une fusion volontaire ?



Le 17 juin 2025, les groupes de presse Rossel et IPM ont annoncé un accord de fusion partielle portant sur les titres de presse quotidienne et magazine. Il s'agit plus précisément de l'annonce d'une fusion au sein de Rossel par absorption d'une partie d'IPM (ses médias audiovisuels ne sont pas concernés par l'opération). Les raisons qui poussent à ce rapprochement entre éditeurs historiquement concurrents sont connues : modèle numérique non rentable, baisse des ventes et abonnements, de la publicité, coûts en hausse difficilement supportables pour la distribution, dès lors que le soutien fédéral est amené à disparaître, sauf nouvelles mesures

L'AJP a pris immédiatement l'initiative de réunir les représentant.e.s des rédactions des titres concernés et a diffusé le 23 juin une position élaborée et partagée avec les Sociétés de journalistes (La Libre, Le Soir, L'Avenir), les délégations syndicales (CGSLB, CNE, Setca) et la Coopérative Notre Avenir : <https://www.ajp.be/face-au-regroupement-le-personnel-organise/>

Le pluralisme et l'emploi sont au cœur de nos préoccupations.

Avec une délégation des titres concernés, l'AJP a rencontré la ministre des Médias, Jacqueline Galant, le 25 juin. Le 1^{er} juillet, nous avons invité les permanents syndicaux (Setca, CNE, CGSLB) à une réunion de concertation.

Ces différentes réunions ont permis à l’AJP d’élaborer une position documentée sur le dossier.

Le 17 juillet 2025, l’Autorité belge de la concurrence (ABC), qui doit autoriser l’opération, a invité l’AJP pour une audition. Elle duré plus de 4 heures. <https://www.ajp.be/lajp-a-ete-entendue-par-lautorite-belge-de-la-concurrence-sur-le-projet-de-fusion-rossel-ipm/> La discussion, dense et constructive, a permis d’approfondir ces différentes questions à la lumière de la réalité concrète des rédactions et de discuter des indispensables balises permettant le maintien d’une information indépendante, plurielle et diversifiée, et des ressources humaines nécessaires à un réel pluralisme des contenus, au service du public. L’ABC a encore questionné par écrit l’AJP en octobre 2025. Elle a par ailleurs entendu de nombreux observateurs ou acteurs du secteur.

En ce début 2026, l’opération n’a toujours pas été autorisée, la phase de pré notification se poursuit.

IPM indique que le retard pris dans ce dossier impose de nouvelles économies, spécifiquement aux **Editions de l’Avenir** (EDA). Le 17 décembre 2025, alors que les directions de Rossel et IPM signent officiellement leur accord de fusion et l’annoncent aux personnels des deux groupes, aux EDA, cette annonce comporte aussi celle d’un jour de chômage économique forcé par semaine entre février et avril 2026 sous réserve de la validation de l’ONEM. En 2026, IPM a été autorisé par l’ONEM à procéder à une mise en chômage économique partielle du personnel des EDA. En front commun, CGSLB, CNE, SDR et AJP ont négocié les nécessaires balises encadrant ce chômage.

Quelques mois plus tôt, c’est **LN24** (dont IPM est l’actionnaire majoritaire) qui a procédé à de nouveaux licenciements dont des « journalistes historiques » de la chaîne, mais aussi à la rupture de collaborations de journalistes freelances.

2.1.2. Les médias de proximité sous pression

2.1.2.1. Réforme : vers une fusion à marche forcée ?

La ministre des Médias de la FWB, Jacqueline Galant, a annoncé sa volonté de réformer les médias de proximité (MDP) aujourd’hui au nombre de 12 : à l’horizon 2031, l’objectif de la ministre consiste à ce que seuls 8 MDP bénéficient encore de financement public (1 MDP par Province, sauf en Hainaut et dans la Province de Liège où 2 pourraient subsister), à désindexer les subventions et initialement à prévoir que Bourgmestres et échevins puissent siéger dans leurs CA.

L’AJP a réuni début juillet les représentant.e.s des SDJ des MDP pour tenter de préparer une position commune de toutes les rédactions concernées. Quelques SDJ ont répondu à cette invitation. Le Conseil supérieur de l’audiovisuel (CSA) a été sollicité pour rendre un avis sur l’avant-projet de décret. Dans ce cadre, l’AJP, qui est membre du Collège d’avis du CSA, a rendu un avis très circonspect sur ce projet. Nous y dénonçons l’impact des mesures tant sur l’indépendance éditoriale que le pluralisme des médias (déjà très fragilisé, particulièrement au niveau local, par les réformes et concentration en cours), de même que sur la prévisibilité

et la stabilité du financement des MDP. Ces mesures rentrent à notre sens en contradiction totale avec l'European Media Freedom Act (EMFA). Nous dénonçons également la rapidité avec laquelle des coupes budgétaires importantes sont prévues, alors même qu'une incertitude totale demeure quant à l'impact de réformes en cours au niveau régional, à savoir celles des aides à la promotion de l'emploi (APE).

[Lire l'avis complet de l'AJP.](#)

En deuxième lecture, l'avant-projet de décret a quelque peu été modifié par la ministre : l'idée que les Bourgmestres et échevins siègent dans les CA des MDP est abandonnée. Par contre, les autres éléments que nous considérons comme problématiques subsistent.

Le texte a ensuite été soumis au Conseil d'Etat qui a rendu un avis le 14 janvier 2026. Cet avis, critique et qui reprend également les éléments soulevés par l'AJP, est actuellement à l'examen de la ministre et de son administration. Respecter l'avis du Conseil d'Etat impliquerait en effet une réécriture en profondeur du texte.

[Lire notre article sur l'avis du Conseil d'Etat](#)

2.1.2.2. BX1 licencie, TVLux aussi, et Vivre Ici est arrêté

Le 25 novembre 2025, le comité de rémunération de BX1 a décidé des mesures de réorganisation de l'entreprise : la chaîne a annoncé le licenciement économique de 8 équivalents temps plein (ETP) dont 5 journalistes, de même qu'une redistribution « plus équitable » des avantages salariaux, une hausse de la productivité et du nombre de programmes. Ces licenciements interviennent dans un contexte de déménagement de la chaîne, avec de nouvelles infrastructures visant à augmenter la productivité des équipes.

Cette annonce intervient dans un **contexte déjà compliqué** pour les journalistes de la chaîne bruxelloise : en 2024 déjà, plusieurs émissions avaient été supprimées, entraînant la rupture de collaborations de journalistes freelances (principalement dans les matières culturelles). En été, l'annonce des conditions de départ de l'ancien directeur général a également suscité colère et incompréhension, eu égard à la situation financière compliquée de la chaîne et aux nombreuses concessions exigées du personnel.

Dans les premiers jours de janvier 2026 c'est au tour de TVLux d'annoncer des suppressions d'emplois : 4 licenciements immédiats. Le budget rédactionnel pour les pigistes de TVLux a également été réduit de 15 %. Ces pertes d'emploi sont la suite directe des diminutions de subventions de la FWB à partir de 2026 et leur non indexation jusqu'en 2030 : TVLux tente d'équilibrer son budget.

L'AJP a marqué sa [solidarité avec les équipes de BX1](#) comme avec [celles de TVLux](#).

Enfin, le portail « **Vivre Ici** », collaboration née en 2015 entre les MDP et la RTBF, consacré à la mise en valeur d'informations locales, a été arrêté fin décembre, entraînant le licenciement de 3 journalistes et d'une responsable de RS.

2.1.3. Economies à la RTBF également

Même si le phénomène est moins visible, parce qu'il touche jusque-là essentiellement des journalistes freelances, la RTBF a procédé à des économies sur ses programmes d'information, entraînant des suppressions de collaborations avec de nombreux freelances. Ces économies résultent de l'annonce, par le gouvernement de la FWB, du gel de la dotation de la RTBF. La situation du média de service public, cible d'une « guerre culturelle » menée par le (président du) MR, sera plus largement évoquée ci-après, au point 2.2.

2.2. Menaces, insultes, ingérences, procédures bâillons, arrestations...

2.2.1. Les pressions, menaces, insultes

Les attaques du MR (particulièrement de son président GL Bouchez) se sont multipliées contre les médias de service public, la RTBF mais également BX1.

« X », janvier 2025 : GL Bouchez contre RTBF

Après la décision de la RTBF de diffuser en léger différé le discours d'investiture du président Trump, le 20 janvier 2025, GL Bouchez lance sur X : *« Il y a un vrai problème à la RTBF. Qui sont ces experts qui déterminent le bien et le mal ? On peut ne pas partager le projet de nouveau président des États Unis mais rien ne peut justifier qu'un président élu démocratiquement reçoive ce traitement de la part de petits chefs de la pensée. La direction de l'information de la RTBF n'est pas le Ministère de la censure et de la propagande. Nous allons agir en conséquence »*. Le 23 janvier, interviewé par Pascal Praud sur CNews, le président du MR confirme largement ses propos. Ça s'échauffe sur X, les plaintes pleuvent au CSA. Les haters du service public se lâchent. Comme J. Quatremer (Libération), qui distille le même jour sur LCI une petite musique bien fake et rancie *« Pour entrer à la RTBF il faut une carte de parti politique »* ; ou encore *« la RTBF est entre les mains du PS »*.

La Société des Journalistes de la RTBF réagit fermement à cette nouvelle ingérence dans son indépendance éditoriale. L'AJP appuie la SDJ-RTBF : *« L'AJP appelle au respect des choix éditoriaux et rappelle que l'application de mesures de prudence vis-à-vis de discours discriminatoires ou de haine est une obligation à la fois décrétable et déontologique »*. CSA et CDJ qui ont été saisis ne diront pas autre chose : le CSA classe sans suite et le CDJ n'ouvre pas de dossier. Le CA de la RTBF n'a pas réagi.

Août 2025 – Carte PMR – menaces physiques de GL Bouchez contre un journaliste de la RTBF

Suite à la publication d'informations concernant l'usage illicite d'une carte PMR dans une voiture du parti utilisée par M. Bouchez, le président du MR a appelé directement une journaliste de la RTBF et a proféré des menaces physiques à l'encontre d'un journaliste, puis a fait pression sur le média afin de faire retirer puis modifier cet article.

Outre les menaces physiques à l'encontre d'un journaliste, inacceptables et particulièrement graves, l'AJP a dénoncé les tentatives d'influence, par un président de parti, sur le contenu éditorial d'un média : *« Ces comportements du Président du MR s'inscrivent dans une*

longue suite de pressions, intimidations et dénigrement continu de médias et de journalistes, qui ne peut être tolérée dans notre Etat de droit. L'AJP rappelle qu'en matière de responsabilité journalistique, des voies de recours efficaces (judiciaires et d'autorégulation) existent si nécessaire; la violence verbale comme physique n'en fait pas partie. Il ne sera *jamais* acceptable, dans une société démocratique, qu'une personnalité politique ait recours aux menaces et aux pressions personnelles contre des journalistes ».

Octobre 2025 – insultes et dénigrement par GL Bouchez des équipes de la RTBF

Alors que la RTBF informe le 13/10/25 sur les revendications syndicales de la manifestation du même jour, GL Bouchez publie en réaction « *La RTBF, fournisseur de fake news de gauche depuis tant d'années...Et sans le moindre scrupule. Lamentable. Plus avec mon argent...* ».

Cette fois, [l'AJP réagit avec la VVJ, via leur coupole fédérale AGJPB](#) : « *Les propos de GL Bouchez visent à jeter le discrédit sur le travail journalistique : il sait, ou devrait savoir, que ce n'est pas parce qu'un média informe sur des revendications, qu'il les endosse. Relayer des informations, venant de sources diverses, qu'il s'agisse de revendications syndicales ou de mesures gouvernementales fait partie des missions des médias.*

Les menaces, les insultes et le dénigrement que ce président exprime envers les journalistes dès qu'une information lui déplaît contribuent à entretenir un climat de haine et de méfiance dans une partie de la population à l'égard des professionnel-le-s de l'information.

Ces agissements sont fréquents dans le chef de personnes ou de régimes illibéraux ou autoritaires. Ils sont indignes de démocrates.

L'AGJPB-AVBB demande à GL Bouchez de cesser ces attaques, de s'abstenir de cet interventionnisme déplacé et de respecter le travail des journalistes professionnel-le-s ».

Janvier 2026 – Walhain – Propos de Jacqueline Galant et de GL Bouchez

L'AJP a dénoncé dans un communiqué les propos tenus par la ministre des Médias, J. Galant, et par GL Bouchez lors d'une réunion de militants MR en janvier 2026 : « *L'AJP dénonce et condamne les propos qu'a tenus la ministre des Médias Jacqueline Galant à propos de la RTBF, de ses instances, de sa ligne rédactionnelle et de ses journalistes. Ces propos constituent une ingérence inacceptable dans l'indépendance du service public et décrédibilisent le travail de ses équipes. Lors de cette même réunion publique (à Walhain à la mi-janvier), le président du MR s'en est pris comme à son habitude au média de service public, à son financement et à sa ligne rédactionnelle.*

L'AJP appelle à un sursaut des forces démocratiques, elle demande que cesse cette campagne illibérale contre la RTBF et ses journalistes, campagne menée également contre des médias de proximité : pas plus tard qu'hier, Georges-Louis Bouchez qualifiait BX1 de 'télévision du PS'.

Les médias et les journalistes ne sont au service d'aucun parti ni d'aucune idéologie.

Leur indépendance doit être protégée et garantie, ce qui est précisément le rôle que devrait jouer la ministre des Médias.

<https://www.ajp.be/lajp-denonce-les-attaques-contre-les-medias-de-service-public/>

La RTBF et la SDJ de la RTBF ont également réagi, via un communiqué commun :

<https://www.rtbef.be/et-vous/article/la-rtbf-refuse-toute-forme-d-ingerence-11670860>

Février 2026 – 'X' – « Gestapistes »

Dernière attaque en date, celle relayée sur 'X' par GL Bouchez assimilant le personnel de la RTBF à des « gestapistes ». Cette fois, l'AJP réagit avec la SDJ RTBF, via un communiqué commun, et demandent à la Fédération européenne des Journalistes (FEJ) de poster une alerte sur la plateforme du Conseil de l'Europe : « *L'Association des Journalistes professionnels (AJP) et la Société des journalistes de la RTBF (SDJ-RTBF) dénoncent les attaques relayées sur « X » ce week-end par GL Bouchez contre les journalistes de la RTBF, qui les assimilent à des « fonctionnaires-militants-gestapistes », appellent au définancement de la RTBF et à envoyer les journalistes « pointer au chômage ».*



Ces propos sont indécents et inacceptables. Ils constituent une attaque outrancière de plus à l'égard des équipes de la RTBF. Ils sont indignes d'un parti démocratique.

L'AJP et la SDJ-RTBF ont chargé la Fédération européenne des Journalistes ([FEJ](#)) de signaler ces faits graves sur [la plateforme pour la sécurité des journalistes du Conseil de l'Europe](#).

Entre janvier 2025 et février 2026, ce sont pas moins de 5 alertes qui ont été postées en raison des attaques du MR (son président ou la ministre des médias), sur un total de 10 alertes qui sur cette période concernent la Belgique (8 en 2025, 2 en 2026).

2.2.2. Les procédures bâillons



L'année passée, nous alertions sur la multiplication des actions judiciaires à l'encontre de journalistes et de médias, au mépris, pour certaines, de l'interdiction constitutionnelle de la censure. Certaines de ces procédures, intentées en 2024, ont suivi leur cours en 2025, aboutissant à des jugements en première instance ou en appel en 2025. D'autres sont toujours pendantes.

- **Claude Eerdeken c. Mélanie De Grootte (Wilfried) : Claude Eerdeken débouté**

En octobre 2024, le magazine politique Wilfried publiait un long portrait de Claude Eerdeken, alors bourgmestre d'Andenne, par la journaliste Mélanie De Grootte. L'enquête, menée sur 3 ans, se basait sur 33 témoignages et 856 minutes d'enregistrements. Intitulée « Le vieux fauve d'Andenne », elle dressait un portrait du bourgmestre en poste depuis 52 ans et faisait notamment état de comportements sexistes et de harcèlement moral dans son chef.

Suite à la publication, M. Eerdeken et la Ville d'Andenne ont introduit une double action devant le Tribunal de 1^{ère} instance de Namur contre la journaliste, pour violation de la vie privée et de la déontologie, propos calomnieux, diffamatoires et injurieux. L'AJP a pris en charge la défense de la journaliste. Plusieurs organisations, dont l'AJP, la FEJ ou encore RSF ont dénoncé ces poursuites, qualifiées par de nombreux observateurs de procédure-bâillon. Une [alerte](#) a notamment été déposée sur la plateforme du Conseil de l'Europe pour la sécurité des journalistes, dénonçant ce harcèlement judiciaire via l'usage inapproprié de la puissance et des deniers publics. Le ministre des Pouvoirs locaux a, par deux fois, annulé l'action de la Ville, qui s'est finalement désistée de la procédure en mai 2025, laissant Claude Eerdeken seul demandeur.

Après un an et demi de procédure, le Tribunal a rendu son jugement le 12 février 2026, déboutant Cl. Eerdeken de toutes ses demandes et octroyant à la journaliste des indemnités de procédure majorées, en raison du caractère manifestement déraisonnable de l'action de l'ex-bourgmestre. Celui-ci a d'ores et déjà annoncé ne pas faire appel de la décision.

Ce jugement, dont l'AJP se réjouit, est intéressant à plusieurs titres :

- Il vient confirmer la primauté, dans le cas d'espèce, de l'intérêt du public à recevoir une information d'intérêt général, sur les intérêts particuliers d'un ancien bourgmestre ;
- Il reconnaît le sérieux et la rigueur du travail journalistique réalisé, et souligne notamment le statut à accorder aux témoignages anonymes ;
- Il insiste enfin, et c'est assez inédit, sur le caractère dissuasif et disproportionné d'une telle action face à une journaliste, rappelant le risque d'autocensure de telles procédures tant pour la journaliste que pour toute la profession.

Ce dernier élément est encourageant pour la liberté d'information prise de manière large, en ce qu'il prend en considération non seulement les intérêts de la journaliste concernée, mais souligne aussi plus globalement la menace que constituent les procédures dites « bâillons » pour le secteur de la presse d'investigation.

- **Maxime Degey c. Rossel (Le Soir) : la Cour d'Appel réforme l'ordonnance de décembre 2024 qui interdisait au Soir, préalablement, de publier une information.**

En octobre 2024, peu avant les élections communales, Le Soir s'apprête à publier un article sur Maxime Degey (MR), alors candidat-bourgmestre à Verviers, révélant l'existence d'une enquête pour fraude fiscale à son encontre et son possible renvoi en correctionnelle. Appliquant la déontologie, le média contacte l'intéressé pour obtenir sa position. Pour toute réponse, le Soir reçoit une ordonnance du Président du Tribunal de 1^e instance, saisi de manière unilatérale en extrême urgence par M. Degey, qui interdit à tous les médias du groupe Rossel de publier toute information sur le sujet, sous peine d'astreinte de 50.000 €. Ceci sans avoir entendu le média ou les journalistes, sans avoir eu accès à l'article, et, surtout, avant publication.

Une décision de censure préalable, fondamentalement contraire à la Constitution, qui stipule, pour rappel : *"La presse est libre. La censure ne pourra jamais être établie"*. Le juge estime néanmoins que le secret de l'instruction a été violé et que l'article risquerait, en période d'élections, de nuire à la réputation de l'intéressé. Le candidat est désigné Bourgmestre, avec un écart de ...2 voix.

Le Soir a dénoncé cette « procédure-bâillon » et a formé un recours contre cette décision. L'AJP et la FEJ ont quant à elles [publié un communiqué commun](#) pour dénoncer ce « retour sans précédent de la censure préventive ». En décembre, l'affaire est revenue devant le même juge, sur tierce opposition, en procédure contradictoire cette fois. Le juge a confirmé sa décision de censure et les astreintes initiales.

L'affaire est donc partie en appel. Le 19 juin 2025, soit 8 mois après la première décision, la Cour d'Appel de Liège a rendu son arrêt, qui réforme la décision de décembre et l'interdiction préalable de publier, rappelant l'interdiction constitutionnelle de la censure.

Une bonne nouvelle, donc, qui ré-affirme la primauté de la Constitution. Bonne nouvelle, oui, mais dont la temporalité (8 mois) interroge, voire inquiète : certes, l'information a pu sortir, néanmoins c'était lors de la campagne électorale que le public aurait dû y avoir accès. La déclaration de l'avocat de M. Degey, cité par [Le Soir](#) suite à l'annonce de la décision de la Cour, est d'ailleurs interpellante : *"Je respecte la décision prononcée sur la question des principes. Notre objectif était d'éviter la publication de l'article deux jours avant les élections communales. Cet objectif a été atteint."*

- **Tribunal de l'entreprise et presse**

En 2024, le secteur de la presse s'était inquiété d'une autre demande d'interdiction préalable de publication, cette fois via la saisine du Tribunal de l'Entreprise (cf. affaire Etude d'huissiers Leroy c. RTBF) et l'application du droit commercial. Pour rappel, dans l'affaire en question, l'étude d'huissiers Leroy estimait être victime, de la part de la RTBF, de dénigrement dans le cadre d'un documentaire #Investigations non encore diffusé et demandait dès lors au tribunal d'interdire toute mention de son nom, avant sa diffusion. Une demande équivalant, donc, à une censure préalable, via l'application du droit commercial.

Nouveauté interpellante, le Tribunal de l'entreprise étant saisi en lieu et place du Tribunal de Première instance, les affaires ne sont plus analysées sur base des dispositions qui régissent la liberté d'expression par des juges habitués à ces matières et leur jurisprudence, mais sur base du Code de droit économique, plus spécifiquement les articles qui balisent les « pratiques commerciales déloyales » ou « contraires aux pratiques honnêtes du marché ». Dans l'affaire des Huissiers Leroy, le Tribunal de l'entreprise avait certes débouté le demandeur, estimant qu'en l'espèce aucun dénigrement n'avait été constaté, mais n'en avait pas moins jugé la demande recevable, confirmant

sa compétence. Fait encore plus inquiétant, il avait également jugé que, l'interdiction du dénigrement étant issue d'une Directive européenne, celle-ci primait sur la Constitution (et dès lors sur l'interdiction de la censure).

Nous nous étions inquiétés, comme d'autres organisations de défense des journalistes et des droits humains, de l'ouverture de cette nouvelle voie judiciaire pour ingérer dans la liberté de la presse et by-passer l'interdiction constitutionnelle de la censure.

Force est de constater que cette voie a bel et bien été ouverte, ne fût-ce que partiellement : en 2025, le Tribunal de l'Entreprise a été saisi d'une nouvelle action impliquant des contenus médiatiques, a posteriori cette fois, pour la diffusion de documentaires et de podcast par la RTBF. Si le Tribunal a cette fois été saisi après que la diffusion a eu lieu, ce qui somme toute est moins inquiétant que l'affaire précédente, il reste que saisir le Tribunal de l'entreprise revient à considérer la diffusion d'informations par un média (et *a fortiori* un média de service public) comme une pratique commerciale, niant le caractère spécifique des contenus médiatiques, qui doivent à notre sens s'interpréter en dehors d'une seule dynamique économique et concurrentielle. La procédure est en cours.

Lutte contre les SLAPP

L'AJP s'est particulièrement investie, en 2025, dans la lutte contre les procédures abusives à l'encontre des acteur.ices du débat public (« SLAPP » pour *Strategic lawsuit against public participation* ou « procédures bâillons »), via le soutien juridique et judiciaire aux journalistes (cf. chapitre 4) ; la rédaction de consultations et avis législatifs à la demande du Parlement ; la participation à des groupes de travail ; la publication d'articles ; ou encore des interventions lors de tables rondes, événements et conférences.

- Groupe de travail anti slapp

L'AJP a rejoint en janvier le groupe de travail anti-slapp (slapp.be), groupe d'expert.es et praticien.ne.s des SLAPP, à l'initiative notamment d'un projet de loi-modèle transposant la directive anti-slapp de l'Union Européenne.

- Publication d'articles et dossiers

Nous avons publié une série d'articles sur les procédures abusives, leur impact sur les journalistes et leur suivi législatif, tant en ligne que dans notre revue *Journalistes*, consacrant notamment le dossier de la revue 267 à cette thématique (interview de Mélanie De Grootte et article sur les évolutions législatives en cours).

Les articles sont disponibles ici :

- Projet safety : « Les pressions sur le travail des journalistes » (1/2025) (M.Simonis/JP Marthoz). [Lien](#).
- Ligue des droits humains, rapport 2024 : « Liberté de la presse : rappel des (droits) fondamentaux » (20/1/2025) (J.Theunissen). [Lien](#)
- Journalistes 266 « Pressions contre les journalistes et procédures bâillons ». (3/2025) (C. Joie / J. Theunissen) [Lien](#).
- « Lutte contre les procédures bâillon : l'AJP consultée par le Parlement » (8/4/2025) (J.Theunissen). [Lien](#).
- « Procédures bâillons, EMFA, médias de proximité : l'AJP consultée par le CSA et la ministre de la justice ». (5/11/2025) (J. Theunissen). [Lien](#).
- « Procédure bâillon : Claude Eerdekens perd son procès contre Mélanie De Grootte » (13/2/2026) (J.Theunissen). [Lien](#).

- Interventions

Nous sommes intervenus à différents événements, tables rondes et conférences sur le sujet, notamment :

- 19/2/2025 : Les passeurs du réel (Namur), Débat « Journalistes, vos gueules ! ». [Lien](#)
- 26/3/2025 : Institut Fédéral des Droits Humains (IFDH) : Table ronde et consultation des parties prenantes pour le plan stratégique de l'institut. Intervention autour des SLAPPs.
- 10/4/2025 : Table ronde (Université de Liège) « Riposter aux SLAPPs : quelles contre-offensives efficaces et créatives face aux poursuites-bâillons ? »
- 2/5/2025 : World Press Freedom Day (BOZAR) : Intervention – “How to react to SLAPPs ?”. [Lien](#)

- Avis et suivi législatif

Enfin, nous avons rendu deux avis sur des propositions et avant-projets de loi visant à transposer la directive européenne anti-slapp (cf. chapitre 4).

- 3/2025 : Avis sollicité par la Commission Justice de la Chambre sur la proposition de loi portant des mesures visant à protéger les personnes qui participent au débat public contre les demandes en justice manifestement infondées et les procédures judiciaires abusives (« poursuites stratégiques altérant le débat public » ou SLAPP/poursuites-bâillons). A consulter [ici](#).
- 9/2025 : Avis sollicité par la Ministre de la justice Annelies Verlinden sur l'avant-projet de loi transposant la directive (UE) 2024/1069 du Parlement européen et du Conseil du 11 avril 2024 sur la protection des personnes qui participent au débat public contre les demandes en justice manifestement infondées et les procédures judiciaires abusives (« poursuites stratégiques altérant le débat public »). A consulter [ici](#).

Dans ces avis, outre une analyse juridique des articles, nous insistons sur les éléments suivants :

- Les attaques et les pressions contre les journalistes en Belgique sont une **réalité** : Nous constatons une recrudescence des pressions, intimidations, poursuites et menaces de poursuites à contre les journalistes dans l'exercice de leur mission d'information.
- Les attaques sont souvent **locales** : qu'elles émanent de d'élus communaux ou d'entreprises implantées au niveau régional, les poursuites ou pressions observées sont souvent le fait d'acteurs jouant spécifiquement sur leur réseau et leur proximité avec les journalistes pour les intimider. Cet élément confirme la nécessité d'une application des dispositions de la Directive aux litiges nationaux.
- Les journalistes victimes sont majoritairement **indépendant-es** : en raison du principe de responsabilité en cascade d'application en droit belge (qui implique que, lorsque l'auteur d'un article est connu, il en est seul responsable), les journalistes attaqués en justice le sont en leur nom propre, devant se défendre seuls face à des acteurs possiblement démesurément plus puissants et préparés qu'eux. Ce rapport de force est d'autant plus déséquilibré que les victimes de telles procédures (journalistes de temps long, d'investigation, etc) sont le plus souvent freelances. Ne pouvant compter sur l'assurance de revenus réguliers ou le soutien d'une rédaction, ces journalistes sont particulièrement impactés et fragilisés par des procédures abusives à leur encontre.
- Un **soutien individuel juridique, financier, psychologique et technique** des victimes est nécessaire : face à la technicité et à la pression, financière et mentale, de procédures judiciaires lourdes et abusives, les journalistes ont un besoin évident de soutien externe et professionnel, tant en termes financiers que d'expertise (juridique, technique, psychologique).

2.2.3. Arrestations, fouilles, entraves

Nous alertions en 2024 sur une recrudescence des ingérences de la police dans la liberté d'informer. 2025 continue malheureusement sur cette lancée, avec des interventions disproportionnées de la police envers des journalistes principalement lors de manifestations ou d'actions de désobéissance civile.

Trois alertes ont été déposées sur la Plateforme du Conseil de l'Europe pour la sécurité des journalistes en 2025 à ce sujet. D'autres cas s'y ajoutent, moins médiatisés mais participant du même mouvement de banalisation des ingérences et d'amalgames entre observateur et participant, incriminant l'acte même de documenter.

- Violences et matériel endommagé et confiscation d'images

Début 2025, nous relayions le communiqué de ZIN TV, qui dénonçait l'action de la police envers l'une de ses journalistes à l'occasion d'une manifestation en protestation à la présence de Jordan Bardella, venu présenter son livre à Bruxelles. La journaliste avait subi des violences, son matériel avait été endommagé et la carte SD confisquée. Lire le [communiqué](#) (22/1/2025). Plus d'informations [ici](#) (Arthur Sente, Le Soir, avec notamment itv de M. Simonis).

- Contrôle d'identité

En janvier, une journaliste était interpellée aux côtés de colleuses d'affiches féministes alors qu'elle ne faisait que couvrir l'action comme journaliste. Malgré la présentation de sa carte de presse et son identification spontanée comme journaliste, la police a procédé à son contrôle au même titre que les participantes. L'AJP a, via son service juridique, pris en charge le soutien de la journaliste et déposé une plainte conjointe (AJP-Journaliste) au Comité P. Celui-ci a, après analyse, clôturé la plainte.

- Arrestation, mesures d'entraves, nuit en cellule

En avril, c'est le journaliste indépendant Thomas Haulotte qui était arrêté, menotté puis détenu administrativement une nuit, alors qu'il couvrait une action de collage d'affiches contre un lobby d'extrême droite. Interpellé en même temps que les membres du groupe qu'il suivait, le journaliste s'était pourtant directement identifié comme tel, présentant sa carte de presse et sa caméra. Insuffisant selon la police, qui a estimé qu'aucun élément concret ne permettait de confirmer l'exercice effectif de sa mission journalistique". Il aurait également dû, toujours selon la police, obtenir du Bourgmestre une autorisation préalable de filmer. Un non-sens, a fortiori pour la couverture d'actions illégales.

Plus d'informations [ici](#) (BX1 / AJP) et [ici](#).

L'AJP a immédiatement fourni les services d'une avocate au journaliste. Une plainte a été déposée au Comité P, qui a entendu le journaliste. Une enquête a en parallèle été ouverte par les services du Procureur du Roi, qui ont également entendu le journaliste. Le Parquet a finalement classé le dossier sans suite pour « absence d'infraction » dans le chef de la police.

Suite à l'événement, une [alerte](#) a été déposée sur la Plateforme du Conseil de l'Europe pour la sécurité des journalistes. L'AJP est intervenue dans la presse (M. Simonis / J.Theunissen, cf. articles 6 à 9 au chapitre 12 du présent rapport) et a publié un article dans la revue *Journalistes* 266, rappelant

les droits des journalistes couvrant des événements d'intérêt général, et les appelant à se manifester en cas de pression.

- Autres cas d'ingérences / intimidations

D'autres cas d'ingérences nous ont été signalés durant le second semestre de 2025, principalement lors de manifestations ou actions de désobéissance, à l'encontre de journalistes qui les couvraient (contrôle et/ou interdictions de quitter un périmètre de manifestants), d'étudiant.es ou de news-influenceurs (non prise en compte du statut de presse).

2.3. Des ateliers de mobilisation

Face à tous ces enjeux et défis, et au-delà de toutes les actions menées par ailleurs (communiqués, lobbying, conseils et avis juridiques, soutiens judiciaires...), l'AJP a souhaité mobiliser ses membres en les invitant à participer à des ateliers, suivis d'une soirée plus festive. Ces ateliers ont eu lieu le 19 août 2025. Cette action s'est déroulée dans le cadre du projet FEJ « Stand up for journalism » dont l'AJP est partenaire. Les ateliers ont réuni une cinquantaine de participant.e.s, autour de 4 thèmes :



1. « Une campagne pour le journalisme » : concevons une campagne de com' pour raviver la confiance des publics dans les médias

Objectif : Dans un contexte de décrédibilisation des journalistes, d'altération des faits, d'atteintes grandissantes à la liberté de la presse, de désinformation généralisée, le journalisme n'a jamais été aussi nécessaire. L'AJP propose de créer une campagne de soutien au journalisme, incontournable en démocratie, imaginée par les journalistes de rédactions variées. L'objectif est de monter un dossier à présenter à une boîte de com' ou à un bailleur de fonds.

2. « Rédacteur-rices en chef, pas concurrent-es en chef » : discutons des ponts à construire entre les rédactions et partageons les bonnes pratiques



Objectif : Dépasser la culture concurrentielle inhérente au secteur médiatique, afin de déterminer des lignes communes et des standards à porter collectivement, à l'instar du mécanisme de réponse rapide en cas de censure préventive élaboré par l'AADJ. Comment améliorer les conditions d'emploi des travailleur-euses de l'information, afin de maintenir une bonne qualité d'information pour les publics de la FWB ? Quels mécanismes en interne pour protéger les travailleurs-euses, parmi lesquels les indépendant-es ? Comment collaborer et partager des ressources tout en maintenant nos spécificités et nos identités éditoriales ?

3. *« Pluralisme et contre-pouvoirs en rédaction » : montons des stratégies offensives pour des SDJ et des SDR fonctionnelles*

Objectif : Si l'absorption des titres d'IPM par Rossel est acceptée par l'Autorité belge de la concurrence, des balises pour garantir l'indépendance rédactionnelle devront être adoptées ou renforcées en interne. Quelles sont ces balises (chartes rédactionnelles, comité de sages, ombudsman interne, etc.) ? L'indépendance des uns protégeant l'indépendance des autres, cet atelier a pour objectif de fixer un maximum de garde-fous là où ils existent, d'en dessiner les contours là où ils n'existent pas. L'exemple des Pays-Bas, où une fusion vient d'être autorisée par l'autorité de la concurrence avec de solides conditions (droit de vote des rédactions sur les budgets, notamment) sera abordé.

4. *« Perspectives pour les freelances » : mutualisons les victoires, les bourses, les acquis, les contacts*



Objectif : Aujourd'hui, de nouveaux tarifs de l'AJP sont prêts, il s'agit désormais de les défendre collectivement. Comment créer le front commun des freelances dont nous parlons depuis longtemps ? Cette table-ronde sera également l'occasion de partager des contacts d'alliés-es au sein des rédactions, d'échanger sur les activités compatibles avec l'exercice de la profession et des

pistes de mutualisation des ressources et de la logistique.

La journée de mobilisation s'est poursuivie par une soirée plus festive, autour d'un Food Truck solidaire



3. Sécurité physique, santé mentale et bien-être

En matière de santé physique, mais aussi de santé mentale et de bien-être au travail, les journalistes sont exposé.e.s à des risques spécifiques, souvent sous-estimés ou niés. Les violences contre les journalistes, qu'elles soient verbales, physiques, psychologiques, voire judiciaires, n'ont jamais été aussi nombreuses et « normalisées », particulièrement sur les réseaux sociaux.

L'AJP a développé en 2024 et 2025 le projet « Safety ». Il vise à consolider les services existants, et à en proposer de nouveaux en matière de sécurité, santé et bien-être.

3.1. Les services existants à l'AJP :

- Le service juridique : soutien de première ligne.
- L'assistance judiciaire : mise à disposition d'avocat.e.s spécialisé.e.s et prise en charge intégrale de leurs honoraires
- Les formations : en autodéfense, en sécurité des données, en cyberharcèlement, en préparation de mission en zones à risques.
- Le dialogue avec la Police et les autorités en charge de ces questions.

Ces services ont été renforcés en 2024 et début 2025, grâce à un soutien financier (non renouvelable) de la Loterie nationale. Nous avons pu proposer de nouvelles formations et nous avons édité en ligne un [Guide Safety](#).

3.2. Le Guide de sécurité édité par l'AJP.

L'essentiel des activités du projet Safety s'est concentré sur la publication d'un Guide destiné aux journalistes. Dans l'exercice de leur métier, les journalistes se font agresser, insulter, intimider en Belgique également. Ces agressions participent à un climat d'insécurité grandissant, mènent parfois à de l'autocensure, atteignent la santé mentale et/ou physique des journalistes. Comment se protéger ? Comment réagir ? Comment préparer une mission « à risques » ? Quelles sont les initiatives mises en place pour assurer la sécurité des journalistes ?

C'est l'objet du Guide préparé par l'AJP, qui a pu compter sur les collaborations externes de Jean-Paul Marthoz et de Martine Vandemeulebroucke.

Le guide est publié en ligne, dans une section dédiée du site www.ajp.be. Nous y recensons les dispositifs de soutien existants, en Belgique et à l'étranger, les guides pratiques, les formations. Chaque ressource est accompagnée d'un descriptif sommaire et de l'hyperlien qui vous permet de la consulter. Les ressources sont organisées par sous thèmes : sécurité physique, santé mentale, pressions.

<https://www.ajp.be/projet-safety/>

3.3. Les formations Safety

En 2024 et 2025, trois formations inédites ont été proposées :

2024 : la première consistait en un [parcours sécurité de 3 jours](#), lors de la Summer School en août, avec le journaliste Wilson Fache, lauréat du prix Albert Londres 2023 et avec la Fédération européenne des journalistes et David Bevan, ex-militaire et expert Safety de la FEJ qui a travaillé pour divers médias (Al Jazeera, CNN...). ;



La seconde formation a été proposée en décembre 2024 : « Prévention des troubles du stress », par l'ex-journaliste Sylvain Piraux, qui a animé un atelier axé sur la santé mentale.

Fin 2024, nous avons conçu avec la Fédération européenne des Journalistes (FEJ) [une formation spécifiquement destinée aux femmes journalistes](#). Elle s'est déroulée en janvier 2025.



L'instructeur David Bevan, ancien militaire anglais et expert « safety » de la FEJ, et la douzaine de journalistes et techniciennes images inscrites à la formation issues de différents médias (RTL Belgium, RTBF, Belga, freelance...).



Elles ont participé à une journée de mise en situation réelle et d'analyse des risques, organisée dans un paintball thématique à Vitrival en janvier 2025. Un module de la formation était également consacré au renforcement de la sécurité en ligne et à la prévention contre le cyberharcèlement.

La formation a débuté par une journée d'atelier d'auto-défense face au cyberharcèlement avec l'experte en sécurité numérique française Elodie Vialle : comment reconnaître le cyberharcèlement, qui sont les harceleurs en ligne et quelles sont leurs tactiques ? Comment s'en protéger au maximum et protéger ses proches et ses sources ? Quels sont les outils et les solutions en ligne à connaître ?

Deux jours et demi ont ensuite été consacrés au reportage en zone dangereuse, avec la FEJ et le formateur David Bevan. Au programme : identifier et prévenir les risques liés à la couverture médiatique dans une zone dangereuse : armes à feu, mines, attaques aériennes, enlèvements, etc. Les participantes ont également été formées à sécuriser leur lieu de résidence, organiser les transports en zone dangereuse, désamorcer les tensions lors d'échanges sensibles, mais aussi gérer des urgences médicales spécifiques.

3.4. Santé mentale : un séminaire international organisé par l'AJP et la FEJ à Namur



Crédit : EFJ

L'AJP est partenaire du [projet Stand up for Journalism](#) de la Fédération européenne des Journalistes (FEJ). Dans ce cadre, nous avons organisé à Namur, les 16 et 17 juin 2025, un atelier consacré au bien-être mental des journalistes. Il a réuni 35 représentants syndicaux ou associatifs et experts de 13 pays pour discuter des moyens d'aider les organisations de journalistes à faire face aux risques psychosociaux qui touchent de plus en plus les journalistes, tels que le burn-out. Parmi les solutions identifiées figurent le renforcement des cadres législatifs, le développement de programmes internes tels que le soutien par les pairs, et des formations, en particulier pour les cadres.

De nombreuses études menées à travers l'Europe montrent que les journalistes sont des travailleurs exposés à un risque élevé de troubles de santé mentale en raison de la nature de leur métier et du manque de soutien organisationnel. Les faibles revenus, la précarité, le déséquilibre entre vie professionnelle et vie privée, ainsi que la capacité limitée à se déconnecter ou à fixer des limites,

créent un terrain fertile pour le stress, l'anxiété, les troubles du sommeil, la dépression ou le burn-out. Et ces problèmes sont trop souvent considérés comme faisant partie du métier.

En particulier, les conditions économiques précaires sont la principale cause de la détérioration du bien-être des journalistes. Selon une enquête de 2023 sur la santé mentale des journalistes en Italie, présentée par la journaliste indépendante et membre de la FNSI Alice Facchini, plus de 50 % des personnes interrogées estimaient que le stress, l'anxiété, la solitude et l'insomnie étaient largement induits par des facteurs économiques (84 %) et l'ambiance de travail (63 %).

Dans ce contexte, il n'est pas surprenant que les jeunes journalistes ne soient pas épargnés. Amandine Degand, chercheuse belge et professeure à l'IHECS, a constaté une certaine désillusion chez les jeunes journalistes, qui souffrent d'épuisement professionnel très tôt dans leur carrière et ont tendance à quitter la profession après quelques années. De plus, les journalistes occupant des postes de direction – généralement d'anciens journalistes – sont également gravement touchés. Ils font état d'un manque de formation adéquate pour encadrer avec empathie et écoute, tout en étant eux-mêmes soumis à la pression de leurs supérieurs.

Le séminaire a aussi permis de partager l'expérience de Emma Thomasson qui a contribué chez Reuters à la mise en place d'un réseau de soutien par les pairs dans 26 pays. Si les 70 pairs n'étaient pas des psychologues professionnels, ils et elles avaient suivi une formation à l'écoute active et à la prise en charge de soi. En Allemagne, un programme de soutien par les pairs appelé Helpline a également été lancé, offrant un soutien moral gratuit aux journalistes dans tout le pays.

Si le soutien par les pairs sur le lieu de travail peut constituer un moyen peu coûteux et efficace d'offrir aux journalistes un espace sûr où aborder leurs difficultés professionnelles, il est urgent de faire évoluer la culture d'entreprise et de trouver des solutions structurelles. Les participants ont convenu d'aborder la question de la santé mentale comme un enjeu organisationnel qui touche tous les travailleurs, plutôt que de la considérer uniquement comme un problème individuel ou qui serait propre aux femmes. Bien que les employeurs aient un devoir de diligence et des obligations légales à respecter, le bien-être mental a tendance à être relégué au second plan, la sécurité physique étant la priorité pour de nombreux médias et journalistes.

(Traduction partielle du compte rendu du séminaire. [Article complet sur le site de la FEJ](#)).

4. Le service juridique de l'AJP

4.1. Conseils, interventions, plaider

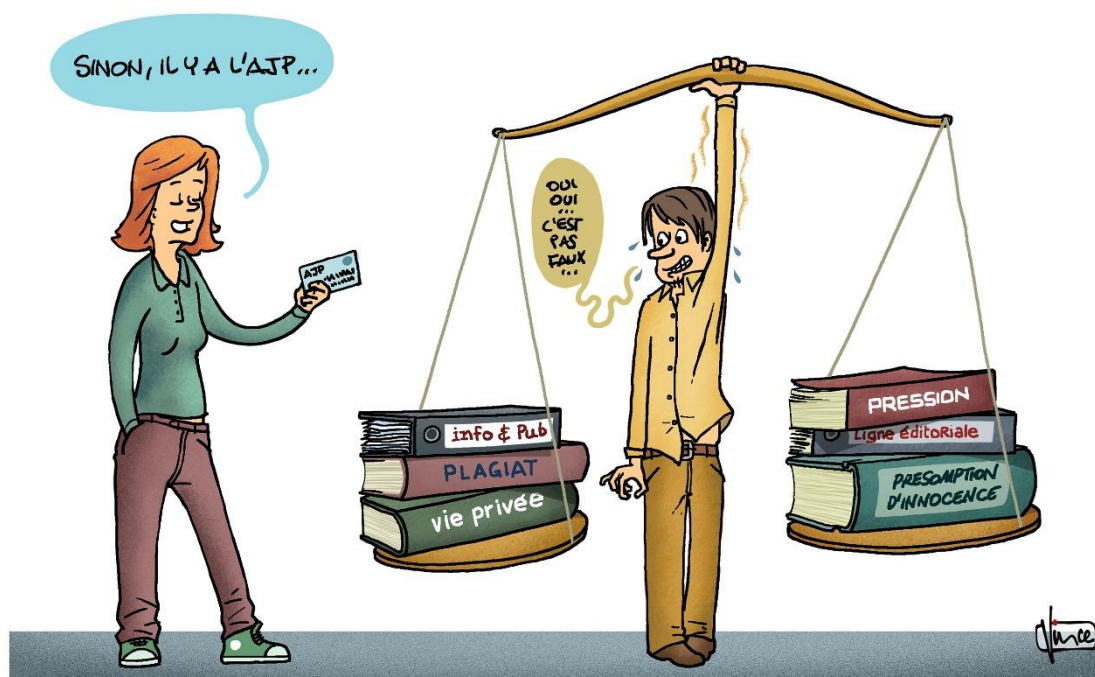
Le service juridique de l'AJP **répond** quotidiennement aux questions des journalistes : piges, contrats, déontologie, droits d'auteur, fin de collaboration, droit à l'image, responsabilité professionnelle, fiscalité, etc.

Au-delà de cette première ligne, le service **intervient aussi régulièrement**, à la demande individuelle ou collective de journalistes, directement auprès de leurs interlocuteurs (clients, employeurs, administration, etc) afin de négocier en leur nom, réclamer le paiement de prestations ou plus généralement les soutenir dans leurs démarches.

Le service juridique prend en charge les dossiers qui nécessitent un **traitement judiciaire**, en tant que partie demanderesse ou défenderesse. Il s'agit de l'assistance judiciaire, gratuite pour les membres de l'Union (frais liés à la défense des journalistes). L'AJP travaille dans ce cadre avec **plusieurs bureaux d'avocat-es spécialisé-es**, qui connaissent parfaitement les spécificités liées à la profession. Pour bénéficier de l'assistance judiciaire, il faut que le ou la journaliste soit membre, qu'il ou elle ait saisi préalablement le service juridique de l'AJP et que le conseil de direction ait donné son accord à la prise en charge.

Le service juridique intervient également, en collaboration avec le secrétariat général, sur les **dossiers plus globaux de l'AJP** en tant qu'union professionnelle : suivi, consultations et plaider législatifs (lutte contre les SLAPP, réforme des médias de proximité, législation fiscale, décrets FWB, etc) ; suivi du dossier de fusion IPM-Rossel ; dossiers fédéraux (recours en annulation de dispositions du Code Pénal, etc) ; initiatives visant à lutter contre la censure des journalistes et des médias (AADJ); participation à différents groupes de travail ; etc.

Equipe : 1 personne à temps-plein (Jil Theunissen), appuyée par la secrétaire générale (Martine Simonis) pour certains dossiers.



4.2. De 500 à 600 questions individuelles par an

2025 a été particulièrement chargée en matière de demandes individuelles. L'année se distingue notamment par les nombreux licenciements et ruptures de collaborations (RTBF, RTL, LN24, L'Avenir, Sudinfo, BX1, TVLux, Roularta, ...), dont l'AJP a vérifié et/ou négocié les conditions.

Les différentes réformes ou projets de réformes politiques ont également amené les journalistes à nous questionner sur les évolutions à prévoir (fiscalité des droits d'auteur, passage à la facturation électronique, accès/maintien des droits au chômage, statut d'artiste ; etc). Enfin, outre les questions habituelles et récurrentes d'année en année (droit du travail, déontologie, liberté de la presse, statut, droit d'auteur, activités complémentaires, pensions, risques psychosociaux, etc), nous notons une augmentation des questions relatives à l'usage de l'IA, au journalisme sur les réseaux sociaux, aux violences ou ingérences policières et, plus globalement, aux menaces et pressions à l'encontre des journalistes.

Les demandes individuelles de 2025 ont principalement concerné les domaines suivants :

- **Droit social et du travail / collaborations d'indépendants / relations média-journaliste :** Licenciements (vérification du calcul des indemnités, respect des formalités, licenciement abusif, etc) ; arrêts de collaboration d'indépendant ; relecture de contrats ; défaut de paiement ; pension ; cotisations sociales ; risques psycho-sociaux (harcèlement, burn out ...) ; réorganisations forcées ; récupération de créances post faillite de l'employeur ou client ; etc.
- **Droits d'auteur :** relecture/négociations de conventions de cession de droits ; cas d'utilisation d'articles ou photos sans autorisation ; gestion des réclamations du fisc suite à la réforme de 2022 et à ses premières incidences concrètes (2024) ; questions sur la réforme de la fiscalité des droits d'auteur de 2025 ; taux de TVA sur les droits d'auteur ; etc.
- **Sources et déontologie :** secret des sources ; protection des témoins ; liens entre législation belge et française ; respect par la presse du secret de l'instruction et de la présomption d'innocence ; droit à l'image ; déontologie des news-influenceurs ; investigation et accords de confidentialité ; accès à des documents administratifs ; droit de regard sur les articles ; etc.
- **Statut :** indépendant complémentaire ou à titre principal ; étudiant-e journaliste ; Smart ; chômage ; constitution en société ; activités commerciales (conditions, limites, etc) ; exonération de cotisations sociales ; démarches ; types de collaborations possibles ; clauses de non-concurrence ; travail simultané pour différents médias ; etc.... De manière générale, la précarisation croissante des journalistes se reflète dans le type de questions posées, notamment en termes de statut, avec la volonté, de trouver le statut « le moins désavantageux ».
- **Violences/ingérences policières :** augmentation des demandes, par des journalistes professionnels mais également par des étudiant.es en journalisme ou news-influenceurs.
- **Menaces de poursuite et pressions :** menaces de poursuites judiciaires en cas de publication d'enquêtes ; menaces et intimidations sérieuses envers des étudiant.es ; pressions sur les sources ; etc.

Si les questions individuelles sont dans l'ensemble extrêmement variées et concernent tous les aspects de la pratique du journalisme, la récurrence de certaines d'entre elles permet d'identifier les préoccupations principales des journalistes, et de prendre le pouls de tendances et pratiques, parfois généralisées et problématiques, au sein des rédactions. Certaines de ces questions ont fait l'objet d'analyses et communications publiées dans la revue *Journalistes*, et/ou sur le site de l'AJP.

4.3. Une trentaine d'interventions directes par an

Le service juridique a accompagné et/ou négocié collectivement ou individuellement pour les journalistes avec le média/client, principalement dans les domaines suivants :

- **Droit du travail / indépendants**

En 2025, de nombreux dossiers relatifs à des **fin de collaboration**, principalement de freelances, ont fait l'objet de négociations entre l'AJP et le média client/employeur, aboutissant à un accord. Quelques dossiers similaires sont toujours en cours et/ou prêts d'être finalisés. Notons notamment la négociation d'indemnités de rupture pour plusieurs freelances du Pôle culture de l'Avenir (IPM) ; des photographes des groupes IPM et Rossel ; des pigistes salariés de RTL ; des journalistes indépendant.es de chez Roularta et PMG Médias.

Plusieurs accompagnements de journalistes dans le **cadre de procédures disciplinaires ou d'avertissement** (salariés ou freelances).

Un cas de **licenciement** dans un contexte de faillite. Une première somme a été récupérée, le dossier a été confié à nos avocats pour le solde.

- **Violences/Ingérences policières**

L'AJP a été saisie de plusieurs demandes relatives à des **violences policières envers des journalistes**. Deux dossiers ont été confiés à notre avocate, avec qui nous avons déposé conjointement plainte au comité P. Les deux plaintes ont abouti à une clôture de l'affaire par le Comité. Pour l'un des deux cas (T. Haulotte, cf. plus haut 2.2.3.), une enquête pénale a été ouverte par les services du Procureur du Roi. Le Parquet a finalement, en 2026, classé le dossier sans suite.

- **Administration fiscale**

L'AJP a soutenu individuellement une dizaine de journalistes ayant reçu en 2025 des **avis de rectification de l'administration fiscale suite à la déclaration de leurs revenus de droits d'auteur** perçus en 2024. L'AJP a systématiquement soutenu les journalistes concernés et rédigé pour eux les réponses à adresser à l'administration, refusant les rectifications (erronées) qu'elle proposait. Tous les dossiers ont abouti favorablement pour les journalistes.

- **Défauts de paiement**

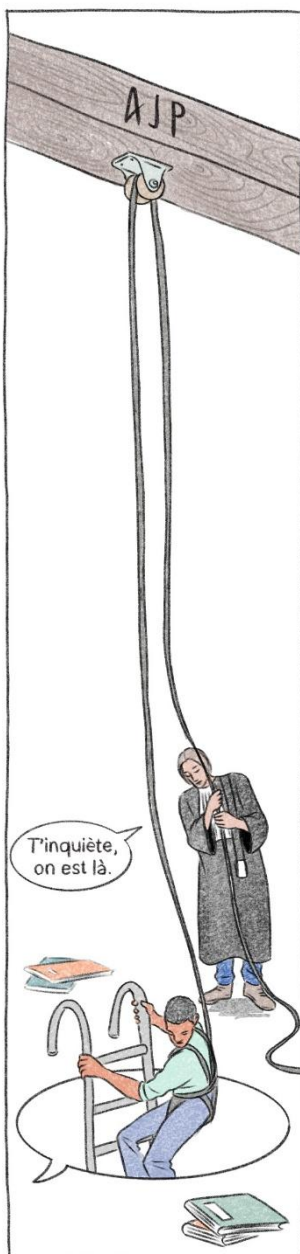
Un certain nombre de **rappels de paiement et mises en demeure** ont également été adressés par l'AJP à des clients/médias, au nom d'un.e ou plusieurs journalistes. Dans la plupart des cas, ces courriers ont permis de débloquent la situation ou d'organiser des plans de paiement échelonnés.

4.4. Assistance judiciaire : les dossiers confiés à nos avocat.e.s

En 2025, le service juridique a suivi et/ou confié à ses avocat.es des dossiers judiciaires relatifs à :

- **Ruptures de contrat salarié**

Un litige, débuté en 2023, opposant le journaliste Antonio Solimando et RTL pour acte **équipollent à rupture et licenciement abusif**. Porté en justice, l'affaire a été remportée début 2026 par le journaliste, soutenu par l'AJP. RTL a indiqué faire appel de cette décision. (lire le communiqué [ici](#)).



Un litige, débuté en 2020, opposant une journaliste ex-employée et Roularta pour licenciement abusif a été porté en justice par l'AJP. La journaliste avait été priée par sa direction de signer des documents au moment même de l'annonce inattendue de son licenciement, sans avoir pu les lire, renonçant sans s'en rendre compte à une série de droits et indemnités. Il s'agissait, selon la journaliste et l'AJP, d'un licenciement abusif et manifestement déraisonnable. La justice ne l'a pas suivie, le procès a été perdu en première instance et le jugement confirmé en appel (février 2026).

Un litige pour une rupture de contrat salarié à l'issue d'une **succession de contrats à durée déterminée** est actuellement en cours.

Un litige pour **licenciement dans le cadre d'une faillite** est également en cours.

- **Défaut de paiement et exécution forcée**

Deux litiges, concernant 4 journalistes dont le média ne payait pas les factures, malgré les rappels nombreux rappels et mises en demeure, ont été portés en justice. Dans les deux cas, les journalistes ont obtenu l'exécution forcée de leur créance. Néanmoins, dans les deux cas également, le média a été entre-temps déclaré en faillite, vidant d'effet les jugements faisant pourtant droit aux demandes des journalistes.

- **Déontologie / vie privée**

Une action, intentée contre une journaliste par un ex-bourgmestre, et par la Ville où il officiait, pour **violation de la vie privée, de la déontologie et propos injurieux, calomnieux et diffamatoires** (cf. plus haut 2.2.2.) : le procès a été remporté par la journaliste, soutenue par l'AJP, le 12 février 2026. La partie adverse a d'ores et déjà fait savoir qu'elle ne ferait pas appel de ce jugement. Lire le communiqué [ici](#).

- **Ingérences policières**

Deux plaintes pour ingérence policière dans la liberté de la presse ont été déposées au comité P. Les deux plaintes ont abouti à une clôture de l'affaire par le Comité. Pour l'un des deux cas, une enquête pénale a été ouverte par les services du Procureur du Roi. Le Parquet a finalement, en 2026, classé le dossier sans suite.

- **Application barémique**

Litige opposant une journaliste à un média de proximité, pour non-respect du barème lié à la fonction de journaliste. L'affaire a été portée en justice par la journaliste, soutenue par l'AJP. Le jugement a été entièrement favorable à la journaliste en première instance en mars 2025. Le média a interjeté appel. La Cour d'appel a confirmé la décision de première instance.

Lorsque l'AJP confie à ses avocat.e.s la défense de journalistes membres, elle prend intégralement en charge les frais de justice, les honoraires des avocat.e.s (et huissiers le cas échéant).

En 2025, l'AJP a consacré, **sur fonds propres, 18.407,24 € HTVA** à la défense de ses membres, en honoraires d'avocats. Ce montant est légèrement inférieur à celui déboursé en 2024 (21.527 €).

4.5. Avis / consultations législatifs

En 2025, l'AJP a également été sollicitée par des institutions ou pouvoirs publics afin de rendre des avis sur des propositions ou avant-projets de loi ou de décrets, ou participer à des auditions au sein des Parlements fédéral ou communautaire. Les avis et (préparations) d'auditions suivants ont été réalisés :

- 3/2025 : Avis sollicité par la Commission Justice de la Chambre sur la proposition de loi portant des mesures visant à protéger les personnes qui participent au débat public contre les demandes en justice manifestement infondées et les procédures judiciaires abusives (« poursuites stratégiques altérant le débat public » ou SLAPP/poursuites-bâillons). A consulter [ici](#).

Suite à l'adoption d'une directive européenne visant à lutter contre les SLAPP (procédures ou menaces de procédures en justice intentées abusivement à l'encontre de journalistes et autres acteur·rices du débat public), une proposition de loi la transposant été déposée par le groupe Ecolo Groen à la Chambre, prévoyant une protection particulièrement large des victimes. Cette proposition s'inspire du projet de texte rédigé par le groupe slapp.be, groupe d'expert·es visant à lutter contre les SLAPP en Belgique, dont fait partie l'AJP. Début mars, l'AJP a été sollicitée par la Commission Justice de la Chambre pour rendre un avis sur ce texte. L'occasion de souligner notre soutien à celle-ci et de faire remonter les impacts délétères des procédures abusives sur les journalistes et leur travail. Pour plus d'informations, lire notre article [ici](#).

- 9/2025 : Avis sollicité par la Ministre de la justice Annelies Verlinden sur l'avant-projet de loi transposant la directive (UE) 2024/1069 du Parlement européen et du Conseil du 11 avril 2024 sur la protection des personnes qui participent au débat public contre les demandes en justice manifestement infondées et les procédures judiciaires abusives (« poursuites stratégiques altérant le débat public »). A consulter [ici](#).

Ce texte prévoit une série de garanties contre les procédures en justice abusives à l'encontre des acteur·ices du débat public (notamment les journalistes). L'AJP, dans son avis, a globalement salué l'avant-projet de loi, notamment en ce qu'il octroie aux journalistes une protection plus large que le texte européen : là où la directive limite les garanties aux poursuites transfrontalières (qui ne représentent qu'une infime minorité de cas), le texte belge étend celles-ci aux procédures

nationales. Un ou une journaliste belge poursuivi-e en Belgique par un demandeur belge ou étranger pourra donc être protégé.e d'actions abusives. Dans notre avis, nous déplorons néanmoins la non-application de la protection aux procédures pénales (seules les actions civiles sont actuellement couvertes) et le manque de clarté du projet de loi, trop alambiqué à notre sens pour garantir une application effective des mesures de protection. Nous avons dès lors invité la Ministre à simplifier le texte et à étendre la protection aux procédures pénales. Cet avis a également été l'occasion de rappeler et exemplifier les pressions et attaques que subissent régulièrement les journalistes en Belgique et leur impact tant sur la profession que sur la qualité de l'information.

- 11/2025 : Avis pour le Collège d'Avis du CSA sur l'avant-projet de décret du Gouvernement de la Communauté française sur la mise en œuvre de l'EMFA. A consulter [ici](#).

Le projet de texte met en œuvre certaines dispositions de l'European Media Freedom Act (EMFA), règlement européen entré en vigueur en août dernier et qui vise à protéger le pluralisme et l'indépendance éditoriale des médias. L'avant-projet de décret prévoit principalement la désignation du CSA comme autorité appelée à remettre des avis à l'Autorité belge de la concurrence en cas de concentrations médiatiques importantes, et précise les procédures de désignation et de révocation des organes d'administration et de direction des médias de proximité. L'AJP a rendu un avis critique sur cette proposition de texte, qu'elle estime manquer cruellement d'ambition, particulièrement dans le contexte actuel. L'EMFA représente en effet une opportunité hors du commun d'inscrire dans nos textes des mécanismes concrets de protection de l'indépendance éditoriale et du pluralisme, adaptés à notre paysage médiatique. Nous regrettons également le manque de coordination entre niveaux de pouvoirs et le flou entretenu par le texte sur les compétences de chacun, les presses écrite et audiovisuelle ne relevant pas des mêmes autorités. Notre avis a été joint à celui du CSA et transmis à la ministre.

- 12/2025 : Avis pour le Collège d'Avis du CSA sur l'avant-projet de décret du Gouvernement de la Communauté française mettant en œuvre la réforme des médias de proximité. A consulter [ici](#).

Ce dossier est évoqué au point 2.1.2.1. du présent rapport.

- 01/2026 : Audition de l'AJP par la Chambre des Représentants sur la Résolution visant à mettre fin à l'anonymat en ligne et à instaurer un contrôle effectif de l'âge pour l'accès aux réseaux sociaux

- Ce dossier est évoqué au point 5.2.4.

4.6. Autres

Enfin, une dizaine de formations et d'interventions dans les universités ou écoles de journalisme à propos du lancement de carrière comme freelance, et des pressions sur le monde journalistique, ont été dispensées en 2025, visant à familiariser les journalistes débutants au paysage médiatique, à ses tensions, aux moyens de résister, aux différents statuts, démarches, droits (déontologie, agrégation, droits d'auteur, etc), et autres éléments propres au début d'activité (facturation, négociation de piges, tarifs, etc).

Environ 500 personnes ont été formées en 2025.

5. Actions pour la profession en 2025 : les actions collectives en FWB, en Belgique et à l'international

Nous listons ci-après les dossiers collectifs importants de 2025.

Certains de ces dossiers collectifs sont également fédéraux et ont été traités en collaboration avec nos collègues de la VVJ et de la SAJ (pour les droits d'auteur), ils font l'objet du point 5.2. de ce chapitre.

Enfin, nos actions au plan international sont résumées au point 5.3. ci-dessous.

5.1. Les dossiers collectifs francophones et germanophones



5.1.1. Agir pour les journalistes freelances

Outre les négociations pour les collaborations de freelances, le soutien juridique essentiellement sollicité par les journalistes freelances, un travail de fond a été fourni sur les questions tarifaires : le groupe de travail (GT) freelances, créé au sein du Conseil de direction, a préparé de nouveaux tarifs pour les piges : tarifs horaire et journalier, tarifs au signe. Ces nouveaux tarifs conseillés ont été élaborés sur base d'une part de la recension des tarifs existants (mise à jour de l'enquête de 2022) et sur base de nombreuses discussions et rencontres avec des indépendant.e.s. Ces nouveaux tarifs recommandés [ont été publiés au premier semestre 2025](#).

5.1.2. Agir contre la censure

Dans la foulée des actions judiciaires successives visant à censurer la publication d'informations (lire le point 2.2.2. du présent rapport), un groupe de travail « Stop Censure » a été créé au sein de l'AADJ (Association faïtière du CDJ, qui rassemble tous les médias et l'AJP). Ce groupe, présidé par la SG de l'AJP en 2025, a travaillé d'une part à l'élaboration de modifications de la législation, pour fermer les portes utilisées pour censurer ; d'autre part, il a élaboré, avec les rédacteurs et rédactrices en chef, un mécanisme de réponse rapide pour faire en sorte qu'une information qui est interdite de publication dans un média soit publiée par les autres.

5.2. Les dossiers collectifs au plan fédéral

Nous listons ci-après les dossiers qui ont fait l'objet d'interventions des unions professionnelles au plan national.

5.2.1. Secret d'état : victoire partielle devant la Cour constitutionnelle

Le 4 octobre 2024, l'AJP, la VVJ et la Ligue des droits humains ont [introduit un recours auprès de la Cour constitutionnelle contre trois dispositions du nouveau Code pénal](#).

Ces dispositions, qui concernent la définition du secret d'Etat (art. 564 3°) ; l'infraction de reproduction, divulgation ou transmission d'un secret d'Etat à des personnes non autorisées (article 582) et celle de sa réception non autorisée (art. 586) constituent selon nous une menace sérieuse pour la liberté de la presse et le rôle essentiel des lanceurs d'alerte.

Les dispositions élargissent de manière sensible la définition des secrets d'Etat et incluent des termes vagues tels que « relations internationales » et « potentiel scientifique », ce qui peut conduire à des poursuites arbitraires. En outre, les sanctions imposées sont excessives : les journalistes ou les dénonciateurs risquent des peines d'emprisonnement pouvant aller jusqu'à 10 ans pour avoir divulgué des informations d'intérêt public.

Selon l'AJP et la VVJ, cette législation porte atteinte au travail journalistique et entrave l'accès du public à des informations cruciales.

L'arrêt de la Cour (du 29 janvier 2026) a fait partiellement droit à nos demandes et a [annulé l'article 586 du futur Code Pénal, qui incrimine la réception non autorisée de secrets d'Etat](#), considérant qu'il s'agissait d'une ingérence disproportionnée dans la liberté de la presse.

L'article annulé prévoyait que la réception d'une information constituant un secret d'Etat, par une personne non autorisée (par exemple : un-e journaliste), soit punie d'un emprisonnement de trois à cinq ans, ou d'un traitement sous privation de liberté de plus de deux ans à quatre ans.

Aucune intention spécifique dans le chef des journalistes n'était nécessaire pour établir l'infraction. Concrètement, cela signifiait que les journalistes qui recevaient une information classée secret d'Etat pouvaient être poursuivis, simplement s'ils *savaient* que l'information constituait un secret d'Etat, et qu'ils *n'étaient pas autorisés* à la recevoir.

Si nous nous réjouissons que les journalistes ne puissent plus être poursuivi-es pour avoir reçu des informations considérées comme des secrets d'Etat, nous restons néanmoins attentifs.

En effet, la notion de secret d'Etat étant fortement élargie par le nouveau code pénal, une série de situations intéressant directement le public pourraient tomber sous le coup de la définition (on pense notamment à l'affaire Nethys ou du Qatar Gate). Certaines sources pourraient également être dissuadées de communiquer des informations à la presse. L'AJP veillera à ce que les journalistes puissent continuer non seulement à recevoir, mais aussi à divulguer, le plus librement possible, des informations d'intérêt général, sur tous types de sujets. Nous rappelons, comme l'a souligné la CEDH, que la liberté de la presse est d'autant plus importante lorsque les activités et les décisions étatiques, en raison de leur nature confidentielle ou secrète, échappent au contrôle démocratique ou judiciaire.

5.2.2. Droits d'auteur : une réforme fiscale injuste et bâclée

En octobre 2025, les unions professionnelles ont [dénoncé le projet de réforme fiscale](#) des droits d'auteur porté par le Gouvernement Arizona dans le cadre de son accord budgétaire. Jusqu'à présent, la fiscalité portant sur ces droits était de 15 %, calculés sur les droits bruts mais diminués d'un forfait de frais forfaitaires de 50% (dans la première tranche de droits, soit jusqu'à un montant de droits de 19.480€, ce qui est la réalité de l'immense majorité des journalistes).

Le projet du gouvernement est de supprimer ce forfait de frais et donc de taxer à 15% les droits bruts, sans déduction possible de frais forfaitaires. Ce qui aboutit en fait à **doubler la taxation effective des droits d'auteur** pour la plupart des journalistes.

En décembre 2025, suite à la décision du Kern de ne maintenir l'abattement forfaitaire que pour les seuls artistes détenteurs d'une attestation du travail des arts, l'AJP a demandé à ses membres d'agir à ses côtés, par messages à adresser aux parlementaires et ministres.

Ce lobbying (mené également par plusieurs sociétés de gestion de droits d'auteur) n'a toutefois pas eu d'effet à ce stade. [La réforme n'a pas encore été votée](#) et l'avis du Conseil d'Etat est particulièrement critique. Plusieurs organisations, dont l'AJP, envisagent un recours en annulation lorsque la loi sera votée.

5.2.3. SLAPP : lutter contre les procédures bâillons

Ce point est plus longuement développé au n°2.2.2.

Au plan fédéral, nous avons rendu deux avis sur des propositions et avant-projets de loi visant à transposer la directive européenne anti-slapp .

Mars 2025 : Avis sollicité par la Commission Justice de la Chambre sur la proposition de loi portant des mesures visant à protéger les personnes qui participent au débat public contre les demandes en justice manifestement infondées et les procédures judiciaires abusives (« poursuites stratégiques altérant le débat public » ou SLAPP/poursuites-bâillons). A consulter [ici](#).

Septembre 2025 : Avis sollicité par la Ministre de la justice Annelies Verlinden sur l'avant-projet de loi transposant la directive (UE) 2024/1069 du Parlement européen et du Conseil du 11 avril 2024 sur la protection des personnes qui participent au débat public contre les demandes en justice manifestement infondées et les procédures judiciaires abusives (« poursuites stratégiques altérant le débat public »). A consulter [ici](#).

Cet avant-projet de loi est actuellement à l'étude du Conseil d'Etat.

Dans ces avis, outre une analyse juridique des articles, nous insistons particulièrement sur les éléments suivants :

- Les attaques et les pressions contre les journalistes en Belgique sont une **réalité** : recrudescence des pressions, intimidations, poursuites et menaces de poursuites à contre les journalistes dans l'exercice de leur mission d'information.
- Les attaques sont souvent **locales** : émanant de politiques locaux ou d'entreprises implantées au niveau régional, les poursuites ou pressions observées sont souvent le fait d'acteurs jouant spécifiquement sur leur réseau et leur proximité avec les journalistes pour les intimider. Cet élément confirme la nécessité d'une application des dispositions de la Directive aux litiges nationaux.

- Les journalistes victimes sont majoritairement **indépendant-es** et donc souvent isolé.e.s face à ces attaques ;
- Un **soutien individuel juridique, financier, psychologique et technique** des victimes est nécessaire :
Face à la technicité et à la pression, financière et mentale, de procédures judiciaires lourdes et abusives, les journalistes ont un besoin évident de soutien externe et professionnel, tant en termes financiers que d'expertise (juridique, technique, psychologique).

5.2.4. Vers la fin de l'anonymat en ligne ?

Fin décembre 2025, la Commission Justice de la Chambre a invité l'AJP et la VVJ à une audition portant sur une [proposition de résolution visant à mettre fin à l'anonymat en ligne](#) et à instaurer un contrôle effectif de l'âge pour l'accès aux réseaux sociaux. Le 6 janvier 2026, nos organisations ont été entendues par les parlementaires. L'objectif de la proposition est de pouvoir lever, dans des circonstances strictes et sous contrôle judiciaire, l'anonymat sur les réseaux sociaux.

Nous avons souligné l'intérêt de pouvoir, en cas de violences en ligne, lever l'anonymat des auteurs, mais également sur celle d'un encadrement strict d'une éventuelle levée d'anonymat.

Le projet de résolution a pour objectif de contribuer à lutter contre le cyberharcèlement. Il n'aborde néanmoins pas un point important : l'impasse procédurale actuelle de la voie pénale en cette matière. En effet, même si l'auteur d'un contenu en ligne pourrait désormais être connu, la qualification des faits en délit de presse (entraînant la compétence de la cour d'assises, sachant que celle-ci n'est quasi-systématiquement pas organisée en matière de délits de presse) subsisterait, faisant perdurer l'impunité de ces comportements. D'autres mécanismes sont dès lors à prévoir, permettant notamment la **saisine d'un juge civil** (pour obtenir les données d'identification, et pour obtenir réparation du préjudice subi en raison du harcèlement). Un projet de texte avait été proposé en ce sens, conjointement par la RTBF, la VRT, l'AJP et la VVJ. Une [proposition de loi](#) reprenant ces propositions a été déposée le 17 février 2025. Ses dispositions complètent utilement le projet de résolution.

5.3. Au plan international

5.3.1. Solidarité avec les journalistes de Palestine

Sur proposition du journaliste et réalisateur Thierry Michel, l'AJP, la VVJ, la FEJ et la FIJ, ainsi que le syndicat des journalistes palestiniens, ont co-organisé un [rassemblement à Bruxelles](#), le 26 août 2025, en solidarité avec les consœurs et confrères en Palestine. Les noms des 219 journalistes tués-es à Gaza y ont été lus par une quarantaine de journalistes. L'événement a rassemblé 400 personnes, principalement des journalistes venu-es en nombre soutenir leurs confrères et consœurs, mais également des associations, membres de la société civile et citoyen-nes témoignant leur soutien à notre profession.



Photo : JC Guillaume

Rassemblement au Mont des Arts (Bruxelles) en solidarité avec les journalistes de Palestine



Sarah

Frères, Charlotte Michils, Thierry Michel, parmi les personnes qui ont pris la parole lors de cet événement.

5.3.2. Activités au sein de la Fédération européenne des Journalistes (FEJ)

L'AGJPB est un membre actif de la FEJ. La secrétaire générale de l'AJP a été élue (deuxième mandat de 3 ans) au [Comité exécutif de la FEJ](#) et en a été désignée Trésorière jusqu'en mai 2025. L'AJP est aussi active au sein du groupe d'experts GENDEG (Genre et Diversité) : voir à ce sujet le chapitre 8.

Depuis la fin de 2024, l'AJP est partenaire du projet européen mené par la FEJ : « [Stand up for Journalism](#) » et a organisé à ce titre un séminaire axé sur la santé mentale des journalistes, à Namur en juin 2025 (voir le n. Dans le cadre de ce projet, différents ateliers de soutien au journalisme européen ont été organisés au cours de 2024 et 2025 dans plusieurs villes européennes, auxquels ont systématiquement participé/sont intervenus plusieurs membres de l'équipe de l'AJP (J. Theunissen, G. Germain, M. Simonis) :

- 09/2024 : Istanbul – Turquie : « Collective bargaining in times of crisis »
- 01/2025 : Vichy – France : « Equal rights for freelancers »
- 3/2025 : Belgrade – Serbie : « Online harassment and better protection of journalists »
- 6/2025 : Namur – Belgique : « Well-being and burnout in journalism »
- 11/2025 : Copenhague – Danemark : « Organising in the age of AI »

La conférence finale aura lieu en mars 2026 au Monténégro.

5.3.3. Relations avec la FIJ

Le Conseil fédéral de l'AGJPB (qui regroupe l'AJP et la VVJ) avait décidé en septembre 2023 déjà, après mûre réflexion, de quitter la FIJ dont elle est pourtant un des membres fondateurs. Notre départ a donc été effectif en mars 2024, après les 6 mois de préavis statutaire. Des raisons liées à la gouvernance de l'organisation internationale ainsi qu'à sa rupture de solidarité avec la Fédération européenne des journalistes [expliquent le départ de l'AGJPB](#). 6 autres syndicats ou associations de journalistes (danois, finlandais, norvégien, allemand (DJV), suisse (Impressum) et hollandais (NVJ)) ont également quitté la FIJ. Ensemble, ils ont précisé en août 2024 leurs positions communes dans un document commun « Why we left, what we want » qui contient de nombreuses pistes de solutions et d'améliorations de la gouvernance de la FIJ. La réponse, reçue en décembre 2024, décline poliment la plupart des propositions ou les renvoie au prochain Congrès de 2026.

Il n'y a eu aucune avancée de ce dossier en 2025.

6.AJPro : Plus de vingt nouvelles formations : IA, carrière et numérique

AJPro est la structure de l'AJP dédiée aux formations permanentes pour les journalistes. **En 2025, AJPro a organisé 53 formations (dont 24 nouvelles), avec 46 formatrices et formateurs et a rassemblé 380 participant-e-s.**



La formation « Reportage sonore » organisée sur deux jours en mars 2025 avec Myriam Baele et Christophe Bernard était complète avec 11 participant.es, en majorité des femmes journalistes. Un contenu riche et varié avec une partie de la formation consacrée à la pratique dont la prise de son.

6.1. L'IA, la sécurité des femmes journalistes et d'autres nouveautés

Pour sa 13^e édition, le **catalogue AJPro 2025** a proposé initialement 35 formations, dont **15 nouvelles**, animées par 28 formateurs et formatrices. AJPro propose des formations selon cinq axes : son, images, presse écrite, numérique et carrière & développement. En 2025, nous avons continué à développer l'offre de formations consacrées à l'IA à destination des journalistes, en proposant notamment des formations plus spécifiques (« Midjourney », « Produire des contenus avec l'IA ») à un public plus aguerri.

L'AJP a également mis sur pied, pour la première fois, un programme de trois jours visant à renforcer la sécurité des femmes journalistes, le « **Safety program for women journalists** » en partenariat avec la FEJ. Cette formation s'est déroulée en partie au Résidence Palace, à Bruxelles, et au vert, à Vitruval, dans un paintball où les participantes et leur formateur, David Bevan, un ancien militaire, ont pu réaliser une série d'exercices pratiques. Elle a très bien fonctionné et affichait « complet », certains médias ont inscrites des journalistes sur liste d'attente (BX1).

On lira davantage sur cette formation au point 3 du présent rapport.



L'instructeur David Bevan, ancien militaire anglais et expert « safety » de la FEJ, et la douzaine de journalistes et techniciennes images inscrites à la formation issues de différents médias (RTL Belgium, RTBF, Belga, freelance...). Elles ont participé à une journée de mise en situation réelle et d'analyse des risques, organisée dans un paintball thématique à Vitrival en janvier 2025. Un module de la formation était également consacré au renforcement de la sécurité en ligne et à la prévention contre le cyberharcèlement.

Enfin, nous avons fortement renouvelé l'offre de formations numériques (« Enquête en ligne », « Repérer les deep fakes », « SOCMINT : enquêter sur les réseaux sociaux », « Canva », « Google Discover ») et non numériques (« Comment pitcher mon sujet d'article ? », « Le reportage sonore ») et reprogrammé des formations toujours très demandées par notre public sur la réalisation de podcast, de vidéo pour les RS, etc.

AJPro fait donc toujours la part belle aux formations numériques, puisqu'elles représentent environ deux tiers du catalogue (60%), à savoir 20 formations sur 33 au total.

Les **formations à la demande** sont stables avec 11 formations organisées à la demande des rédactions dont 10 dans le cadre de la convention relative à la formation des journalistes relevant du champ numérique conclue avec les éditeurs de presse, LA PRESSE.be, WeMedia et la FWB.

LA PRESSE.be a commandé six formations afin de développer la production de vidéos et de podcasts pour les sites et les réseaux sociaux des médias d'informations, d'affiner leur stratégie sur ces mêmes réseaux et enfin de renforcer leur production avec l'IA, chez IPM, Rossel et Mediafin. WeMedia a commandé quatre

formations pour ses membres afin de les aider à prendre en main les outils de l'IA, produire des podcasts, créer des visuels avec Canva et maîtriser leur stratégie sur Instagram.

En dehors du secteur de la presse écrite, la télévision locale Vedia a commandé une formation portant sur la place de l'IA dans les rédactions destinée à une dizaine de journalistes et à la rédaction en chef.

6.2. Summer School : 3 parcours, 1 Speed-dating, 4 ateliers de mobilisation

Cette année, la [Summer School était de retour pour une 12^e édition](#). Du mardi 19 août au jeudi 21 août, nous avons investi le domaine du Chant d'Oiseau à Woluwé-Saint-Pierre. L'évènement s'est concentré sur trois parcours de formations cohérents : « IA », « Podcast » et « Numérique ». Au total, neuf formations ont été proposées (dont cinq nouvelles) et présentées par dix formateur.rices. Cette édition a rassemblé 93 participant.es sur trois jours.

Dans le parcours « IA », nous avons proposé deux nouvelles formations, en plus de la formation « IA & médias » plus introductive : « Renforcer sa pratique journalistique avec l'IA (presse écrite et web) », « Doper ses RS avec l'IA ». Le second parcours était consacré à l'audio et au podcast et proposait également deux nouvelles formations, enfin le dernier parcours thématique, proposait, pour la première fois, la formation « Journalisme web : créer un scrollytelling » avec Ambroise Carton et Gaëtan Gras. Nous avons également organisé la formation « Se lancer comme pigiste ».

6.3. Un Speed dating Emploi & Piges

La Summer school a été l'occasion d'organiser à nouveau notre **Speed dating Emploi & Piges**. Cet évènement permet à des journalistes à la recherche d'un emploi et/ou de piges de rencontrer des représentant.e-s de médias belges francophones de tous les secteurs. En 2025, il a eu lieu sur une seule soirée, à laquelle ont participé des médias du secteur audiovisuel, de la presse écrite et du web, le 21 août.

Le Speed-dating a rassemblé 36 candidat.e-s à l'emploi et 15 représentant.e-s d'employeurs de 10 médias. Le nombre de médias a diminué dans le contexte économiquement difficile que traverse le secteur.



6.4. Quatre ateliers de mobilisation « Défendons le journalisme »

Face aux nombreux défis que rencontre la profession, (fusion IPM-Rossel, réforme des Médias de proximité, coupes budgétaires, pressions,...), l'AJP a souhaité rassembler les journalistes autour d'enjeux communs, à l'occasion de sa Summer School et dans le cadre du projet « Stand up for journalism » (FEJ). Quatre ateliers de mobilisation ont été organisés sous la bannière « Défendons le journalisme ». Ils ont rassemblé une cinquantaine de journalistes le mardi 19 août 2025 au Domaine du Chant d'Oiseau.

Ces ateliers font l'objet d'une présentation à part entière au n° 2.3. du présent rapport d'activités.

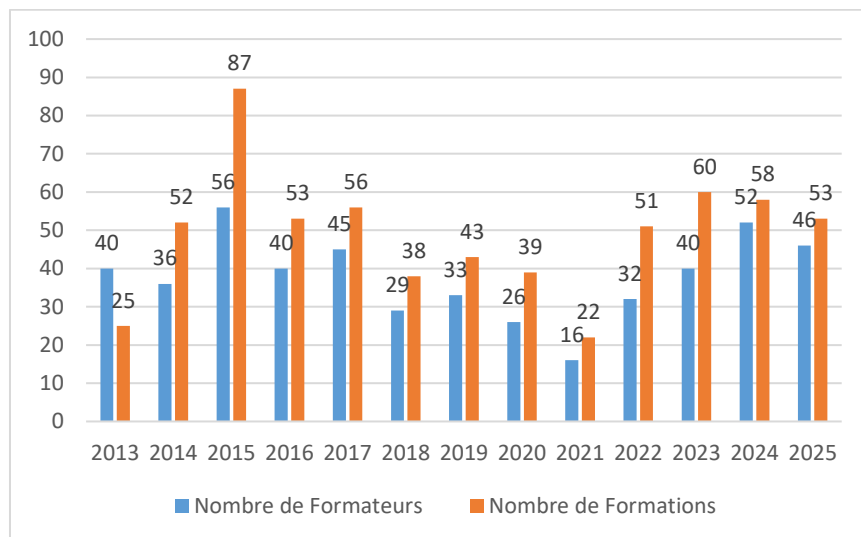
6.5. Un catalogue évolutif qui s'adapte aux besoins

Le catalogue annuel de formations AJPro se construit en trois temps, de mars à juin, en été dans le cadre de la Summer school, et de septembre à décembre. Cette manière de procéder permet de tester des formations innovantes en été et de les reprogrammer si intérêt, mais aussi de nous adapter aux besoins exprimés au premier semestre (demandes concernant des formations complètes ou encore inédites, etc.)

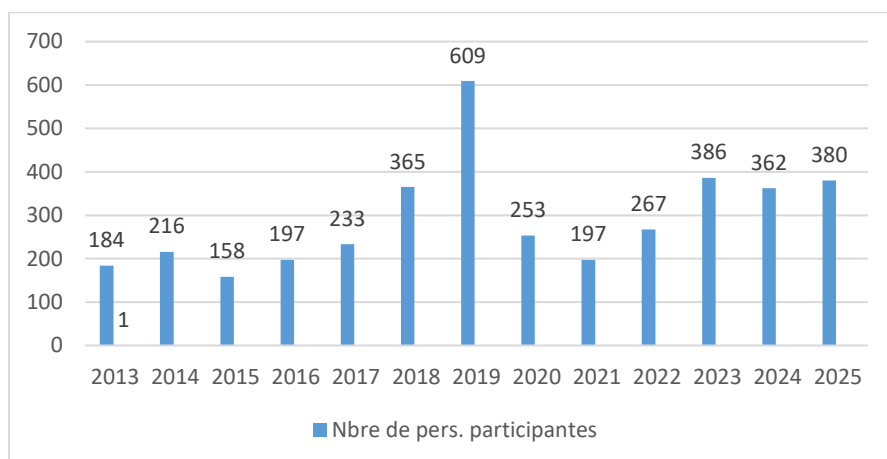
Par contre, nous tenons à organiser toutes nos formations en présentiel, sauf à de rares exceptions car les formations AJPro, ce sont également des moments pour échanger entre collègues et réseauter.

Le catalogue est annoncé et publié sur le site [AJPro](#).

L'offre du catalogue de formations d'AJPro, depuis sa création en avril 2013



Évolution de la fréquentation d'AJPro depuis 2013



6.5. Perspectives 2026

Les formations du premier semestre 2025 sont programmées et disponibles sur [notre site Internet](#). De février à juin, AJPro proposera 28 formations à la Maison des journalistes.

Une dizaine de formations seront également organisées à l'automne, entre octobre et décembre, ainsi que dans le cadre de la Summer school.

Dans ce programme, plusieurs nouveautés sont proposées aux journalistes, dont des formations sur les outils de l'IA, en mode débutant et avancé : « Les usages de l'IA dans ma ligne éditoriale » « Les usages de l'IA dans la production de contenus », mais aussi des formations orientées carrière ou thématiques : « Gérer une négociation professionnelle », « Comment informer les jeunes », etc.

7. Education aux médias : 750 classes visitées !



Lancée dans le milieu des années '90 par l'AJP, l'opération « Journalistes en classe » (JEC) est subsidiée depuis 2002 par la Fédération Wallonie-Bruxelles et a été, en 2008, intégrée dans le décret portant création du Conseil supérieur de l'éducation aux médias (CSEM). En 2025, l'AJP a de nouveau été désignée par le CSEM comme opératrice pour l'opération Journalistes en classe. Si en 2024, et pour la première fois depuis l'existence de l'opération, la subvention a été indexée, suite à une erreur de calcul de la Fédération

Wallonie-Bruxelles, le montant de l'année 2025 a été revu à la baisse.

JEC a pour objectif de répondre gratuitement aux demandes émanant du [milieu scolaire](#) pour permettre de recevoir des journalistes professionnel·le·s (presse écrite, radio, télé, web) dans les classes. **Les objectifs de cette visite sont ceux de l'enseignant·e** : il peut s'agir aussi bien une initiation au monde des médias que l'explication du métier de journaliste, une discussion sur un sujet d'actualité, une rencontre sur les questions de désinformation, ou encore une aide à la réalisation d'un média. Le secrétariat de l'AJP sélectionne parmi tou·te·s les journalistes qui participent à l'opération, celui ou celle qui conviendra le mieux au projet de la classe. L'opération est organisée pour tous les réseaux et dans toutes les régions de Wallonie et de Bruxelles.

En 2025, l'opération journaliste en classe a à nouveau diversifié les sources de financements afin de permettre au plus grand nombre d'élèves de continuer à bénéficier de rencontres. Les rencontres sont réparties sur 4 opérations (classique, semaine de l'éducation aux médias, fake news/désinformation et enseignement supérieur/Organisations de jeunesse). Sur l'ensemble des opérations détaillées ci-dessous, 151 journalistes se sont rendu.e.s dans les classes pour un total cumulé de 750 rencontres (contre 512 en 2024).

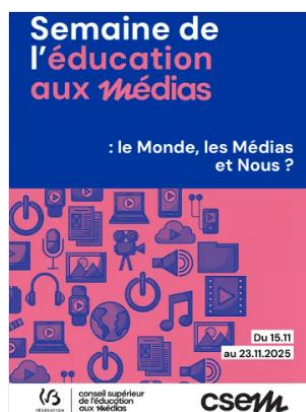
La collaboration avec l'ASBL EnGAJE (Ensemble – Aide aux journalistes Exilés) est toujours de mise en 2025 : 11 journalistes membres de l'ASBL sont intervenu·e·s dans différents établissements scolaires toutes opérations confondues.

7.1. Journalistes en classe (opération classique)

392 rencontres ont eu lieu dans le cadre de l'opération journalistes en classe « classique ». Celles-ci se répartissent de la sorte :

- Fondamental : 137 classes
- Secondaire : 214 classes
- Adultes/promotion sociale : 7
- Ecole des devoirs/OISP/AMO : 34

7.2. La semaine de l'éducation aux médias



En 2025, pour la troisième fois en Fédération Wallonie-Bruxelles, le CSEM a organisé **la semaine de l'éducation aux médias**, à destination du public scolaire et du secteur jeunesse. Celle-ci a eu lieu du 15 au 23 novembre 2025. Lors de cette semaine, différents opérateurs en éducation aux médias ont proposé des activités. L'AJP a à nouveau organisé des rencontres avec des journalistes dans les classes ou dans le secteur jeunesse. Il y a eu 51 rencontres, la majorité dans des écoles mais quand-même 6 dans des Maisons de Jeunes. Le CSEM prévoit à nouveau d'organiser une semaine semblable en 2026.

7.4. Un projet européen en 2025



Belgium-Luxembourg
Digital Media and
Disinformation Observatory

Avec une dizaine d'autres organisations (universités, médias, associations), l'AJP s'est investi dans le consortium européen [EDMO Belux 2](#) (European Digital Media and Disinformation

Observatory for Belgium and Luxembourg), projet d'une durée de 30 mois, débutant mi-2024 et visant à lutter contre la désinformation.

Durant l'année 2025, l'AJP a organisé 251 interventions de journalistes pour parler spécifiquement de Fake News et de désinformation. 114 rencontres ont eu lieu dans l'enseignement primaire et 137 dans l'enseignement secondaire.

Dans le cadre de ce projet, l'AJP a en effet été chargée d'organiser au minimum 150 interventions de journalistes dans les classes.

Outre ces interventions en classe, le projet prévoyait également l'organisation de deux formations à destination des journalistes appelés à intervenir. Celles-ci ont eu lieu le 22 mai et le 11 septembre 2025.

L'AJP fait aussi partie du Focus groupe en charge de l'évaluation globale (étude) des initiatives d'éducation aux médias dans les classes. Celle-ci sera réalisée par Média Animation, mais chaque acteur a observé un certain nombre de rencontres. L'AJP a observé 13 rencontres en 2025, les deux dernières seront observées en 2026.

Les rencontres financées par ce projet ont commencé officiellement en 2025.

7.5. Également dans l'enseignement supérieur et les organisations de jeunesse.

En 2024, l'AJP a obtenu un soutien via la Loterie nationale lui permettant d'organiser à nouveau des rencontres dans l'enseignement supérieur et auprès d'organisations de jeunesse. Ces rencontres ont commencé à la rentrée scolaire 2024 et se sont poursuivies jusqu'en décembre 2025. En 2025, il y a eu 56 rencontres. 15 dans des organisations de jeunesse et 41 dans l'enseignement supérieur.



Les vidéos « **Mon métier : journaliste** » et « **L'impact du numérique sur le métier de journaliste** » sont disponibles sur [notre chaîne Youtube](#).



Le « **Manuel pédagogique des journalistes en classe** » a été conçu et rédigé par l'AJP et l'asbl Action Ciné Media Jeune. Il propose des exercices et animations et a pour objectif d'aider les journalistes pour la préparation des rencontres avec les étudiant.e.s.



Le fascicule « **Les médias, comment ça marche ? – le Cahier de l'élève** », cahier d'exercices est rédigé par Alain Vaessen ; il est remis à tous les élèves de 5/6^{ème} primaire participant à l'opération. En 2025, Alain Vaessen a remis à jour ce cahier de l'élève afin de coller aux usages médiatiques actuels.

8. Promouvoir l'Égalité et la Diversité

Cela fait plus de 15 ans que l'AJP agit pour promouvoir plus d'équité et d'inclusion dans les rédactions et les productions des journalistes belges francophones. Nos actions sont financées dans le cadre d'une convention pluriannuelle (2025-2027), signée avec la Fédération Wallonie-Bruxelles (FWB, Médias et Égalité des chances).

8.1. Poursuite de nos campagnes de sensibilisation

8.1.1. Journalisme Zéro Sexisme

Toujours nécessaire, la campagne *Journalisme Zéro Sexisme*¹ est une campagne de sensibilisation et d'information menée par l'AJP pour plus d'égalité dans les rédactions et dans le journalisme. Dans le cadre de cette campagne, la coordinatrice Genre/Diversité de l'AJP a participé au GMMP 2025, étude mondiale sur la représentation des femmes et des hommes dans les médias. Ce projet mondial de monitoring a été coordonné par le Laboratoire des pratiques et identités journalistiques (LaPIJ). L'AJP a récolté, encodé et analysé les données nécessaires à cette étude de grande ampleur.

Le constat de stagnation en matière d'égalité de genre dans les médias d'information est préoccupant. Les résultats belges francophones s'inscrivent d'ailleurs dans cette tendance : les femmes représentent 27% des personnes vues, entendues ou citées dans les médias traditionnels, un chiffre proche de la moyenne mondiale (26%). La publication complète est disponible [sur le site du GMMP](#), et celle pour la Belgique francophone [sur le site du LaPIJ](#).

La campagne de l'AJP *Journalisme Zéro Sexisme* prépare un focus sur le journalisme sportif. L'objectif est de promouvoir la place des femmes, des minorités de genre et des personnes en situation de handicap d'une part dans les rubriques sportives, ainsi que dans les rédactions sportives d'autre part.

8.1.2. Lutte contre violences en ligne

La lutte contre les violences en ligne est une des grandes préoccupations de l'AJP. Les cas de cyberharcèlement des journalistes s'étant multipliés ces dernières années, l'AJP soutient activement ses membres et assure leur défense. Par ailleurs, l'AJP se rend régulièrement à la rencontre des (futur-es) travailleur-euses du secteur pour promouvoir ses outils, [sensibiliser](#) et améliorer le traitement médiatique des violences en ligne - violences faites aux femmes, violences LGBTQIA+phobes, etc. La liste de ces interventions se trouve au chapitre 11 « L'AJP dans les médias, les colloques, les jurys, les débats... ».

La coordinatrice a notamment participé à des workshops à Belgrade (Serbie) et Copenhague (Danemark), afin de compléter ses compétences sur la sécurité en ligne des journaliste et l'utilisation de l'IA dans le milieu professionnel. Cela a permis notamment de mettre à jour à l'AJP les protocoles de protection et de défenses des journalistes attaqué-es en ligne.

¹ *Journalisme zéro sexisme* s'inscrit dans la continuité de l'étude « [Être femme et journaliste en Belgique francophone](#) » réalisée en 2018 par les chercheuses Florence Le Cam, Lise Ménalque et Manon Libert. L'AJP continue de sensibiliser les directions de médias, les rédactions et les journalistes salarié-e-s et indépendant-e-s, afin de lutter contre le sexisme au sein de la profession de journaliste en Belgique francophone. Une [vidéo](#) ainsi que du matériel de campagne ont été réalisés. Vous pouvez accéder au site de la campagne en suivant ce lien : <http://www.ajp.be/campagne-zero-sexisme/>

La coordinatrice a été invitée au Voices Festival à Zagreb (Croatie) pour y exposer nos actions et projets Égalité/Diversité et plus particulièrement le projet *Safety* avec la Fédération européenne des journalistes et les actions de lutte contre les violences en ligne.

8.2. Pérennisation et amélioration de nos outils d'inclusion

8.2.1. Expertalia



[Expertalia.be](https://expertalia.be) est un outil destiné aux journalistes (professionnel·les stagiaires et étudiant·es en journalisme et communication), afin de diversifier leurs sources. Créée en 2016, cette base de données d'expert·es (des femmes et des personnes issues de la diversité d'origine) permet aux journalistes d'enrichir leur carnet de sources d'expertises, d'inclure davantage de parité et de diversité dans leurs productions.

En janvier 2026, la base de données compte **727 expert·es**. Côté utilisateurs, on recense **625 journalistes agréé·es** (professionnel·les, stagiaires et de la presse périodique), **150 journalistes non agréé·es** et **128 étudiant·es**. D'autres profils (communicants, asbl, etc.) sont également inscrits sur Expertalia (114 personnes) dans le but d'organiser des événements, conférences, table-rondes, avec un panel plus diversifié.

Une veille constante se fait autour d'Expertalia, que ce soit pour rechercher de nouveaux et nouvelles expert·es, mais aussi mettre à jour les profils de certain·es. Un travail de fond est mené avec les services communications des universités notamment, afin que les profils d'expert·es académiques ne stagnent pas. La page d'accueil du site permet également à la coordinatrice Expertalia de poster des actus liées à la diversité dans les médias (ou au manque de diversité !). Enfin, en partenariat avec le réseau européen ENWE, Expertalia a mis en lumière 18 expertes dans des newsletters mensuelles sur des sujets d'actualité.

Par ailleurs, tout au long de l'année, l'AJP a continué la sensibilisation auprès des étudiant·es en journalisme, que nous rencontrons régulièrement. En 2025, nous avons ainsi rencontré plusieurs promotions d'étudiant·es (IHECS, HELHa Tournai, UCLouvain et HELMo). Nous continuons aussi de parler de l'AJP et ses projets – dont Expertalia – lors d'autres événements, notamment auprès de journalistes en dehors des réseaux habituels.

8.2.2. Studentalia



L'objectif de [Studentalia.be](https://www.studentalia.be) est de sensibiliser les étudiant·es aux questions d'égalité et de diversité dans les médias, ainsi que de les guider vers de bonnes pratiques avant qu'ils et elles n'entrent dans le métier et intègrent « des routines ». La plateforme leur permet d'adapter leurs pratiques en la matière. Comme pour la campagne *Journalisme Zéro Sexisme*, le site de Studentalia a été présenté lors d'interventions dans les écoles de journalisme précédemment citées. Une veille est également pratiquée pour mettre à jour la page des ressources du site.

À la fin de l'année 2025, des réflexions ont été entamées autour de l'évolution de Studentalia avec un informaticien externe. Le but est de faire évoluer l'outil pour encourager de plus en plus d'étudiant·es à utiliser notre plateforme pour analyser au mieux leurs propres productions journalistiques. À l'issue de ces évolutions, nous souhaitons également confectionner un flyer de présentation. Le but serait de laisser une trace de Studentalia dans les universités visitées, mais aussi dans les AJPacks que nous envoyons à nos étudiant·es membres chaque année.

8.3. Gender and Diversity Expert Group

En 2022, la Fédération européenne des journalistes (FEJ) a créé le [Gender and Diversity Expert Group \(GENDEG\)](#), un groupe d'expert·e·s axé sur les questions d'inégalités de genre et de diversité dans la profession journalistique, en Europe. L'AJP en fait partie et son mandat a été renouvelé en 2025. Toutes les informations sur les activités du GENDEG seront publiées sur le [site Internet de la FEJ](#).



Entre décembre 2024 et janvier 2025, le GENDEG a diffusé un questionnaire sur la violence envers les journalistes, en particulier les personnes discriminées en raison de leur genre, origine, orientation sexuelle, handicap, ou encore milieu social. Le groupe s'est inspiré de deux enquêtes belges pour construire ce questionnaire². Les résultats de cette enquête ont été analysés début 2025 et plusieurs communiqués de la FEJ et du GENDEG en ont été tirés :

- Pour la Journée internationale de lutte pour les droits des femmes – [IWD: Women journalists have no more time to wait for equality – European Federation of Journalists](#)
- [EFJ General Meeting in Budapest adopts resolution to end inequality and violence against women journalists – European Federation of Journalists](#)

8.4. De nouveaux projets en perspective

8.4.1. Publication-lexique sur le handicap et le validisme

Sur le modèle de la publication [« Informer sur les thématiques LGBTQIA+ » \(2023\)](#), l'AJP souhaite produire une nouvelle publication informative, pour sensibiliser les journalistes aux sujets touchant au validisme.

² Ce questionnaire a été réalisé à partir des questions reprises dans l'enquête *Portrait de journalistes* conduite tous les cinq ans par l'Université libre de Bruxelles, l'Université de Mons et l'UGENT (Libert et al, 2023), et l'enquête *Être une femme et journaliste Belgique francophone* (Le Cam et al, 2018). Ces enquêtes avaient été menées en partenariat avec les deux unions professionnelles belges, l'Association des Journalistes Professionnels (AJP) et la Vlaamse Vereniging van Journalisten (VVJ).

Des prises de contact avec des personnes et associations concernées par le sujet ont été effectuées courant 2025. Il était nécessaire de débiter ce projet au plus tôt car, certaines personnes ressources nous ont indiqué nécessiter plus de temps qu'une personne dite valide pour travailler sur un tel projet.

8.4.2. Faire entrer la diversité dans les rédactions

Suite aux constats désolants de notre [étude de 2024 sur la diversité dans la profession](#), à propos de la baisse de la diversité dans le corps journalistique, nous souhaitons examiner comment les écoles de journalisme peuvent intégrer davantage de diversité parmi leurs promotions d'élèves. Nous avons donc pris contact avec les principales écoles de journalisme en FWB, ainsi qu'avec l'Académie de recherche et d'enseignement supérieur (ARES), afin de faire l'état des lieux d'initiatives déjà prises en la matière et de réfléchir collectivement à des actions pour faire entrer – mais aussi conserver – la diversité dans les rédactions.

9. Fonds pour le journalisme

En 2025, 85 % des boursiers et boursières du Fonds sont des journalistes freelances. 47 projets ont été soutenus. Près de 500.000 € ont été attribués.

9.1. Postuler plus facilement au Fonds

En 2025, nous avons mené une réflexion sur la manière dont les journalistes doivent présenter leur dossier de candidature pour éclairer, au mieux, le jury. Au terme d'échanges écrits avec le jury, d'une réunion commune et de groupes de travail, deux éléments ont principalement été modifiés en 2025 : le formulaire d'inscription en ligne et les critères d'appréciation du jury. L'idée principale étant de faciliter la tâche des journalistes en se focalisant sur le cœur du projet (le sujet journalistique, la plus-value informative recherchée, un budget clair).



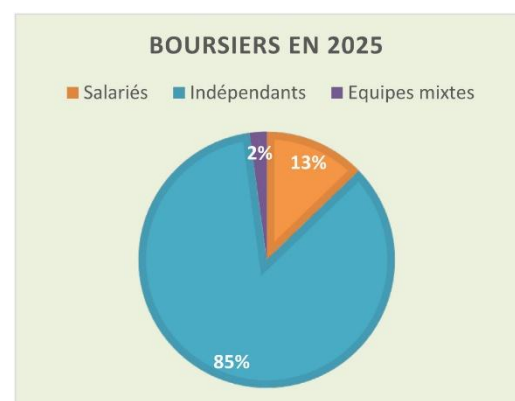
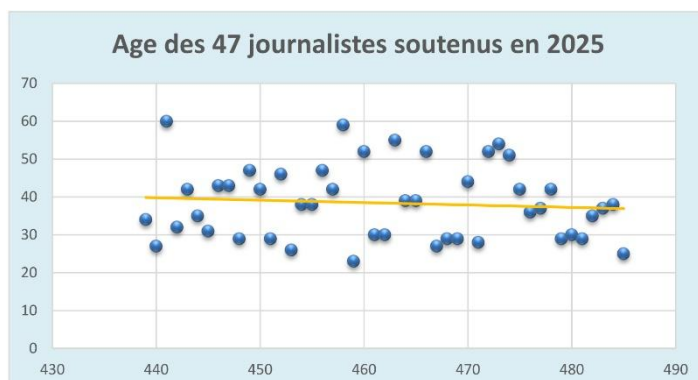
Réforme du Fonds pour le journalisme
11 août 2025

Désormais le sujet est présenté sur le formulaire d'inscription et la manière d'atteindre une valeur ajoutée journalistique est décrite dans le dossier. Qui ne comprend plus de lettre de motivation, et qui bénéficie d'un budget type à compléter. Et le jury doit évaluer les projets sur base de cinq critères clarifiés et simplifiés : la qualité, l'originalité, la faisabilité, l'intérêt informatif pour la FWB et la motivation des candidats.

Les retours qui nous sont parvenus, d'ici la mise en œuvre en septembre, sont tous positifs.

9.2. Tendance de l'année 2025

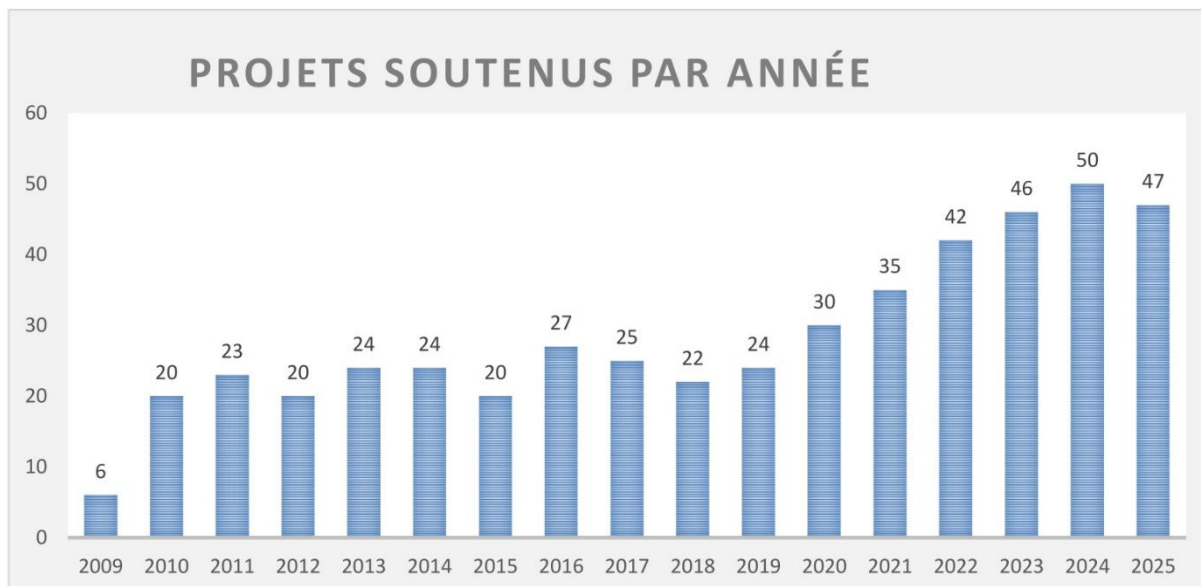
Dans le contexte difficile que subissent les journalistes, le Fonds a apporté un peu de fraîcheur et d'espoir. Notamment pour les **jeunes journalistes** et pour les **indépendants**. En 2025, sur 47 bourses accordées, 15 l'ont été à des journalistes de 20 à 30 ans, soit près d'une bourse sur trois. Et 16 des 47 boursiers (34%) ont obtenu une bourse pour la première fois. Cela nous permet d'affirmer que le Fonds a bien touché un public jeune en 2025.



Parmi les boursiers de 2025, une proportion encore plus importante de pigistes s'est dégagée. Globalement, depuis le début du Fonds fin 2009, 76% des journalistes soutenus ont le statut d'indépendants. En 2025, ce chiffre est encore plus élevé : il atteint les 85%.

9.3. Bilan chiffré

47 projets ont été soutenus sur les 63 reçus. L'enveloppe globale attribuée aux journalistes est de **485.824 €**. Les bourses attribuées vont de 1.500 € à 20.000 €.

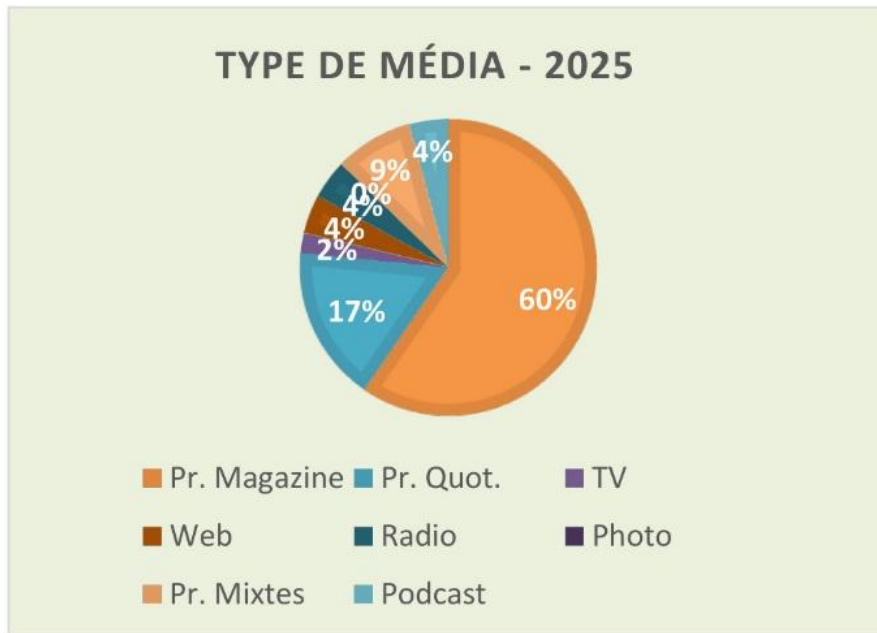


En 2025, les boursiers sont à **85 % des indépendants**. Parmi les bourses, **45%** ont été versées à des **femmes** et 13% à des équipes mixtes (F-H) et 42% à des hommes.



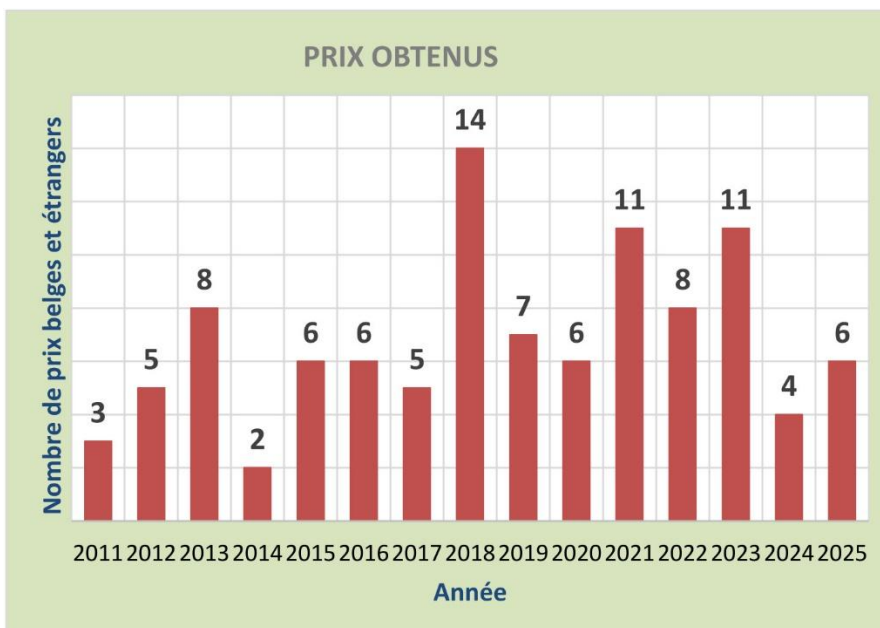
Les bourses ont servi à des projets d'**enquête** (54%) plutôt que de reportage (46%), principalement en **Belgique** (55%). A destination, avant tout, de la **presse magazine** (60%). En 2025, la diffusion de sujets soutenus par le Fonds a augmenté également en presse quotidienne (17%).

TYPE DE MÉDIA - 2025



Comme chaque année, les sujets soutenus par le Fonds remportent des prix, tant en Belgique qu'à l'étranger. En 2025, **six prix** ont été attribués à des sujets du Fonds, trois en Belgique et trois à l'étranger (France, Portugal et Canada).

PRIX OBTENUS



En 2025, le Fonds a confirmé son rythme de croisière élevé, lié à l'augmentation de la subvention intervenue en 2021. Le Fonds aide chaque année de nouveaux journalistes, souvent jeunes et indépendants. Cela leur permet d'entrer dans la profession par la grande porte avec un travail de qualité, correctement rémunéré.

www.fondspourlejournalisme.be

Tous les sujets soutenus sont visibles sur la vitrine du Fonds : <https://fondspourlejournalisme.be/vitrine/>

10. Du côté de nos membres

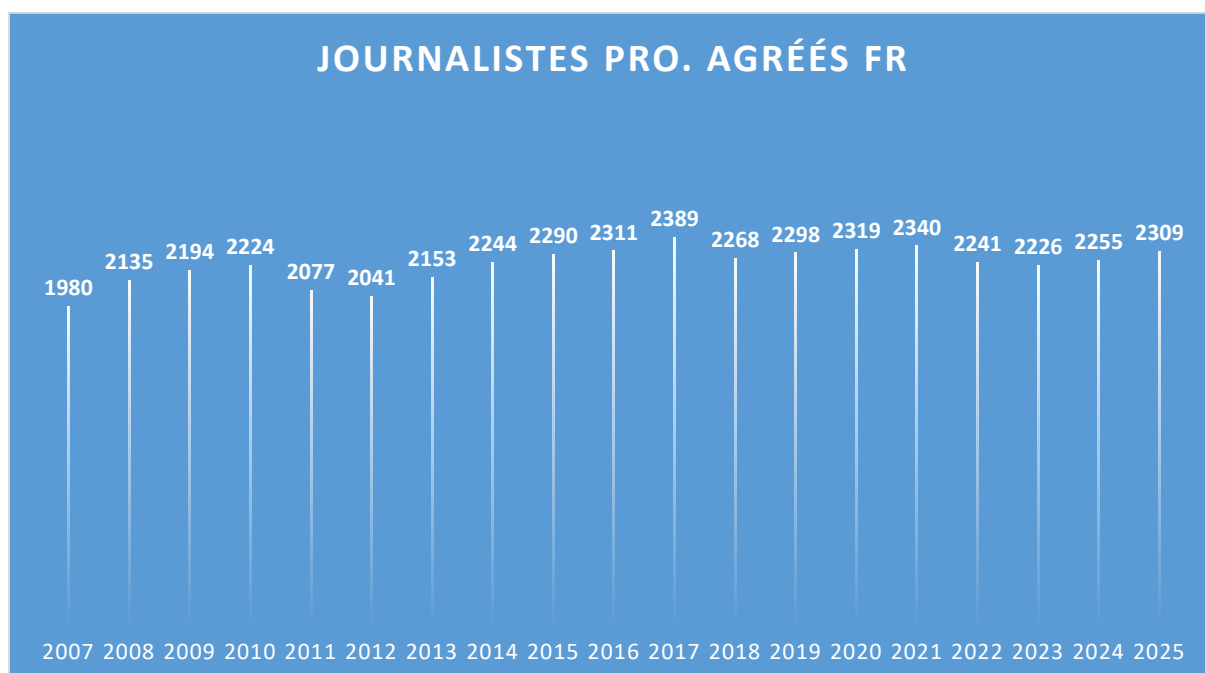
10.1 Les journalistes pros en chiffres

En 2025, la Belgique compte 5008 journalistes **professionnels agréés** en information générale ou presse spécialisée, soit une augmentation de 92 professionnels par rapport à 2024.

2699 d'entre eux sont agréés dans le rôle néerlandophone et **2309 dans le rôle francophone**. De nombreux correspondants étrangers (408) obtiennent également une carte de presse de journaliste professionnel.

En 2025, 94 candidat·e·s ont été admis·e·s pour la première fois au titre de journaliste professionnel dans le rôle francophone (+1 par rapport à 2024) et 4 au titre de journaliste de presse spécialisée (+3 par rapport à 2024). Parmi tous ceux-ci, 61 étaient déjà stagiaires AJP.

Le graphique ci-dessous montre **l'évolution du nombre de titulaires de la carte de presse entre 2007 et 2025** dans le rôle francophone et germanophone (chiffres au 31/12 de chaque année). Les baisses constatées tous les 5 ans sont consécutives aux renouvellements quinquennaux des documents de presse, qui provoquent chaque fois une perte d'effectif.



10.2. Les autres membres : stagiaires, coll. de presse, étudiant.e.s, honoraires

Les journalistes **stagiaires** belges sont en 2025 au nombre de 214. Du côté francophone, on en recense **106**, dont 67 ont été admis en 2025.

L'AJP compte également des membres collaborateurs de presse (76), honoraires (119) et étudiant·e·s (255).

L’AJP a un partenariat (appelé « Triangle ») avec les Ecoles de journalisme. L’AJP propose des services aux étudiant·e·s, qui sont affilié·e·s par l’intermédiaire des Ecoles. Outre les séances d’information (marché de l’emploi, statut des journalistes, tarifs, contrats...) que l’AJP assure pour chaque cohorte, les étudiant.e.s reçoivent nos publications, ont droit à une journée gratuite de formation au choix dans le catalogue AJPro, ont un accès prioritaire et gratuit au Speed dating Emploi, peuvent recourir au service juridique...

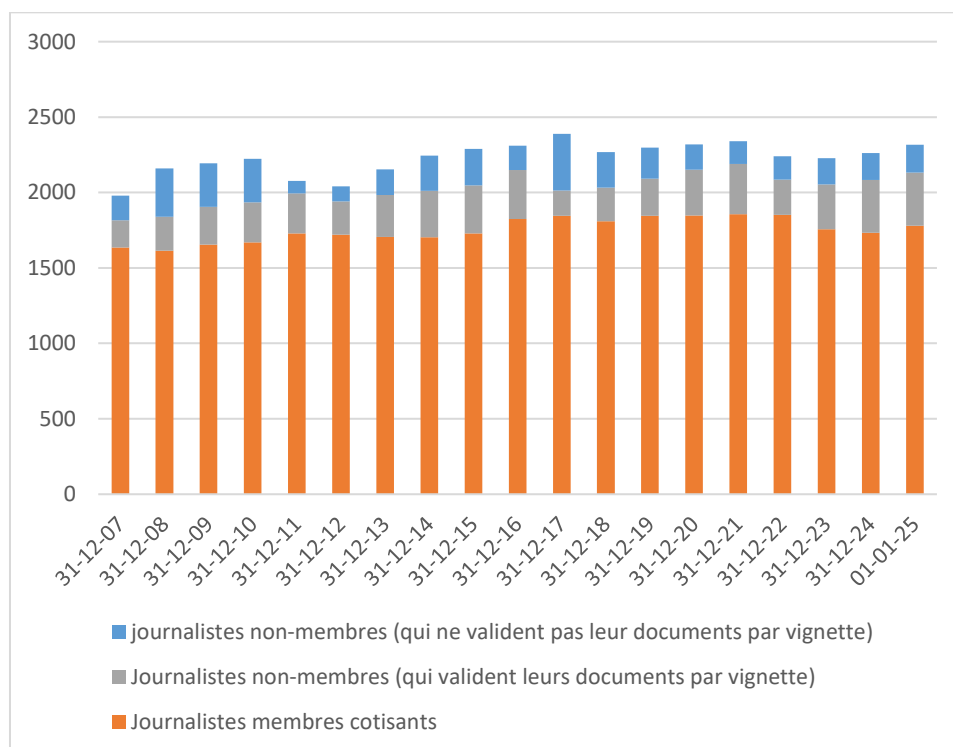
Pour l’année scolaire 2025-2026, six Ecoles de journalisme participent à l’opération Triangle : ULiège, IHECS, Condorcet, ISFSC, ULB et UCL.

255 étudiant.e.s en journalisme étaient affilié.e.s à l’AJP fin 2025, contre 188 l’année précédente.

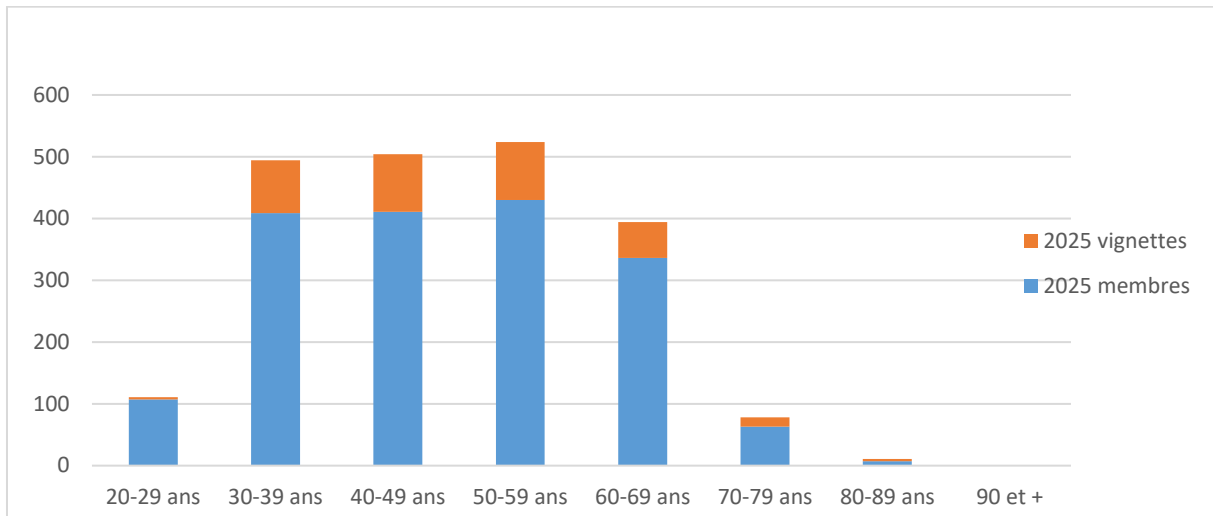
10.3. Un taux d’affiliation en légère progression

Fin 2025, l’AJP comptait au total 2630 membres cotisants, toutes catégories confondues. (contre 2239 en 2024, soit une augmentation de 17 %).

En 2025, parmi la seule catégorie des journalistes professionnel·le·s, le taux d’affiliation est de 77.4 % (contre 76.5 % en 2024). Le graphique suivant permet de visualiser (en bleu) le taux d’affiliation des journalistes pros sur les 15 dernières années ; celui-ci reste globalement stable.



Le graphique suivant montre le taux d'affiliation par tranche d'âge, qui reste également stable d'une génération à l'autre de journalistes.



11. Les finances de l'Union professionnelle en 2025 et les perspectives 2026

11.1. Nos finances en 2025

Les comptes 2025 (attestés par DGST, réviseurs d'entreprises) et le budget 2026 seront disponibles et exposés en détail lors de l'assemblée générale du 21 mars 2026.

L'année 2025 se termine avec un boni de 28.046 €.

Cet équilibre, qui reste précaire, n'a pu être atteint qu'au prix d'une maîtrise stricte des coûts (lorsqu'il est possible d'avoir cette maîtrise), mais surtout d'importantes économies sur la masse salariale du personnel AJP. Ces économies ont été réalisées par des diminutions de temps de travail.

Du côté des recettes (recettes propres et subventions), on note la stabilité des rentrées en cotisations, (qui n'avaient pas été augmentées en 2025).

Nos subventions sont pour la plupart non indexées depuis des (dizaines d') années. Autrement dit, les projets subventionnés sont « définancés » année après année. A noter que seul le Fonds pour le journalisme voit son subside être indexé chaque année. La subvention de « Journalistes en classe » a également été indexée (son montant de 99.000 € était identique depuis... la fin des années '90), pour la première fois en 2024, mais l'administration a corrigé négativement cette indexation en 2025.

L'augmentation inéluctable de nos coûts (salaires, coûts énergétiques, fournisseurs) et la stagnation relative de nos rentrées provoque un « effet de ciseau » dont nous avons tenté de contrer les conséquences en 2024 déjà et encore en 2025, par des économies récurrentes, puis par de nouvelles sources de financement : l'AJP participe à deux consortiums dans deux projets européens : Edmo-Belux et Stand up for Journalism. L'équation demeure cependant très tendue, puisqu'il faut mener de nouveaux projets avec globalement moins de temps de travail.

En recettes, le budget de l'AJP s'est élevé en 2025 à près de 1,579.729 €. De ce montant, **564.670 € ont été reversés aux journalistes**, sous forme de bourses (Fonds pour le journalisme : 486.820 €), ou de défraiements dans le cadre des opérations de Journalistes en classe (77.850 €).

En dépenses, le budget s'élève à 1,462.651 €, auquel il faut ajouter le financement de l'AGJPB qui s'élève cette année à 98.356 €.

L'exercice se clôture avec un **résultat avant affectation de 28.046,98 €.**

11.2. Affectation du résultat

Nous proposons d'affecter le résultat partiellement à la réserve du Fonds pour le journalisme, conformément aux recommandations de nos réviseurs, pour qu'elle corresponde exactement à sa réalité comptable : affectation d'un montant de 12.681,08 €.

11.3. Perspectives 2026

Le budget présenté à l'Assemblée générale est un budget en équilibre. Il tient compte des éléments suivants :

- 5% d'augmentation de la masse salariale (barémisation et index)
- Maîtrise des coûts informatiques et de fonctionnement
- Légère augmentation du budget prévu pour les avocats
- Du côté des recettes : augmentation des montants des cotisations.

12. Mandats, partenariats, communication, presse et événements

12.1. L’AJP est présente et représente les journalistes

L’AJP est présente dans une série d’instances professionnelles, qu’elle a créées ou dont elle accompagne le fonctionnement, ou dans lesquelles elle représente les intérêts de la profession.

- CDJ : l’AJP désigne les membres journalistes au [Conseil de déontologie](#), ainsi qu’une partie des membres de la société civile qui y siègent. Elle désigne la moitié des [administrateurs de l’AADJ](#), la structure faitière qui organise le CDJ.
- Agréation : l’AJP propose à la désignation par arrêté royal les membres journalistes qui siègent à la [Commission d’agréation](#) au titre de journaliste professionnel, ainsi qu’à la commission d’appel.
- SAJ : l’AJP est représentée au sein du conseil d’administration de la Société des auteurs journalistes - [SAJ](#).
- Conseil supérieur de l’éducation aux médias : l’AJP désigne les représentant.e.s des journalistes au sein du [CSEM](#).
- Conseil Supérieur de l’Audiovisuel : l’AJP siège au [Collège d’avis du CSA](#).
- L’AJP a eu une représentante au Comité exécutif de la [Fédération européenne des Journalistes](#) (FEJ) jusqu’en avril 2025.

12.2. Partenariats

L’AJP a plusieurs partenariats, ponctuels ou structurels, avec une série d’organisations :

- les Ecoles de journalisme : ULiège, IHECS, Condorcet, ISFSC, ULB, UMons et UCL.
- des associations de la société civile : [En-GAJE](#) (soutien aux journalistes exilé.e.s) ;
- L’AJP est également présente dans des jurys de prix de presse, notamment celui du Parlement de la [Fédération Wallonie Bruxelles](#).

12.3. Communication, médias et réseaux sociaux de l’AJP

12.3.1. Le bimestriel « Journalistes »

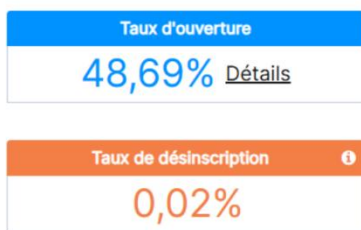
En 2025, quatre numéros du bimestriel « Journalistes » ont été publiés et diffusés chacun à 3.000 exemplaires environ. La revue a consacré ses dossiers principaux aux méthodes de fact-checking, en questionnant les méthodes utilisées dans les rédactions et l’impact sur l’information face à l’essor de l’intelligence artificielle ; aux évolutions du paysage médiatique belge, notamment avec la fusion d’IPM et Rossel, la réforme des Médias de proximité, mais aussi après les nombreuses procédures de licenciement qui ont eu lieu cette année. Le numéro de mars-avril s’est concentré sur la multiplication des procédures ou menaces de procédures en justice à l’encontre des journalistes ; il propose une longue interview de Mélanie De Groote, poursuivie suite à la publication d’un portrait de Claude Erdekens dans le magazine Wilfried en 2024. La journaliste représentée par l’AJP a par ailleurs depuis, gagné son procès.

Les autres dossiers du bimestriel ont abordé la disparition du journalisme culturel et le risque de burnout dans la profession. Les dossiers de la revue sont à retrouver en ligne [ici](#).



12.3.2. La newsletter mensuelle

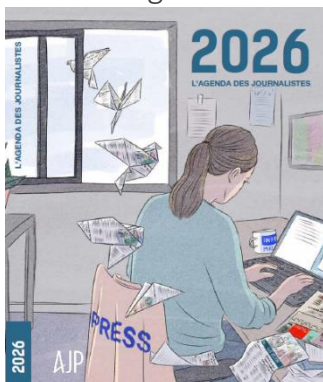
Chaque mois, l’AJP envoie une newsletter à ses membres afin de faire le point sur les actualités et événements qui rythment l’association et la profession. Au total, nous avons envoyé 11 campagnes en 2025, ce qui représente un peu plus de 40.000 mails envoyés. La plupart de nos *newsletters* concernent le calendrier de formation AJPro, l’opération Journalistes en classe, nos communiqués de presse ou toute autre information utile à nos membres.



Depuis la rentrée académique, nous sommes passés du programme *Mailjet* à *Brevo*, nous ne disposons donc de statistiques que pour ce dernier quadrimestre : sur les 6 campagnes envoyées via *Brevo* entre octobre et décembre 2025, le taux de lecture avoisine les 50%. On peut également lire que 0.02% des personnes contactées se sont désabonnées de la newsletter, un taux très faible qui démontre que notre public cible est bien défini.

Statistiques fournies par l’application Brevo pour octobre – décembre 2025

12.3.3. L’agenda 2026



Préparé au second semestre 2025, l’agenda 2026 est illustré cette année par la journaliste et autrice Justine Sow.

L’agenda des journalistes est envoyé gratuitement à tous les membres qui le souhaitent et est également disponible sur commande sur notre [boutique en ligne](#), 27 personnes non-membres l’ont commandé cette année.

L’agenda contient un listing des médias et organisations sectorielles en Fédération Wallonie-Bruxelles.

12.3.4. Nos sites

Ajp.be : vers un nouveau site !

Depuis plus d'un an, nous travaillons à la construction de notre nouveau site. L'objectif étant de le moderniser pour le rendre plus attractif et responsive, mais aussi d'augmenter la sécurité et de préparer au mieux le système d'archivage de notre contenu. Ce nouveau site ajp.be fut le plus gros chantier de l'année 2025, et s'il reste quelques pages encore construction, nous sommes très heureux de pouvoir enfin le présenter. Il sera en ligne dans quelques semaines.

Pour celui-ci, nous avons repensé les menus pour les rendre plus clairs, notamment au niveau des documents de presse. Le nouvel habillage met également en avant le calendrier de nos activités, nos différents sites ainsi que la revue Journalistes, avec un lien directement sur la page d'accueil.

Association des Journalistes Professionnels
ASBL agréée comme union professionnelle

Boutique Jobs Devenir membre Nous contacter

QUI SOMMES-NOUS ? NOS SERVICES DOCUMENTS DE PRESSE LE SECTEUR NOS OPÉRATIONS PUBLICATIONS

Home > Home Page

Événements en février 2026

L	M	M	J	V	S	D
26	27	28	29	30	31	1
2	3	4	5	6	7	8
9	10	11	12	13	14	15
16	17	18	19	20	21	22
23	24	25	26	27	28	1

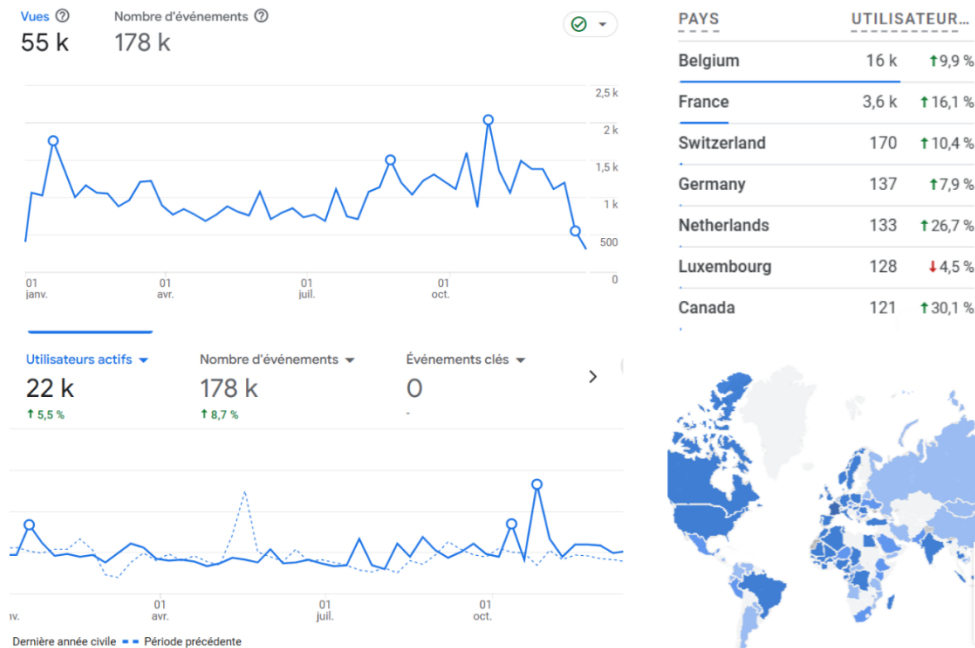
Visitez aussi nos autres sites :

Concernant l'activité sur notre site précédent, ce dernier a attiré en 2025 environ 22.000 utilisateur-ices actifs, marquant une légère hausse de 5 % par rapport à 2024 ; il a collecté 55.000 vues au total, avec deux pics importants en janvier et en octobre.

Les articles et pages les plus visités sont comme chaque année, la page d'accueil et ses actus, la page « *Emploi* », les pages liées aux documents de presse et reprenant la liste des médias/ organisations en Fédération Wallonie-Bruxelles, mais aussi l'article « *Quelle est la différence entre la calomnie et la*

diffamation ? », publié en 2021 ainsi que l'article « *Le troll J.D. condamné à indemniser Florence Hainaut et la RTBF* », qui a attiré plus de 1.180 clics avant le 31/12/2025.


La plupart des visites proviennent de Belgique et de France, mais notre site est également consulté depuis le Canada. Les moteurs de recherche les plus utilisés sont *Google*, suivi de *Bing*, et du réseau social *Facebook*.

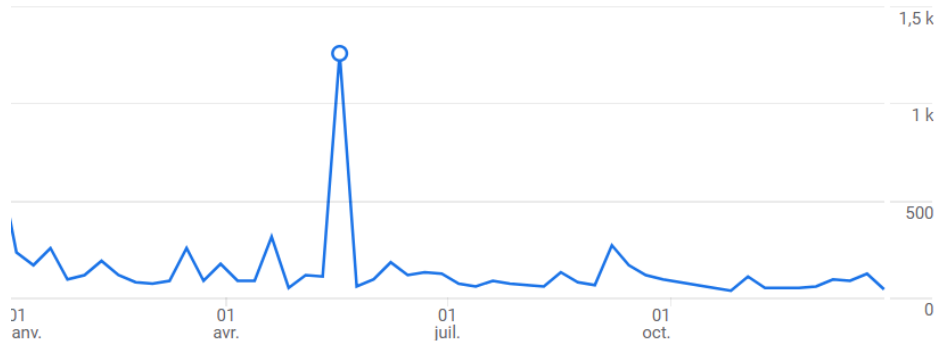


Statistiques Google Analytics pour le site *ajp.be* pour l'année 2024

Ajpro.be

C'est le site dédié au programme de formations proposées par l'AJP. Il reprend le catalogue complet des ateliers et les liens d'inscriptions à ceux-ci. Le site connaît une fréquentation plutôt stable malgré une très légère baisse de fréquentation par rapport à l'année précédente avec une moyenne annuelle de 6.500 utilisateur-ices actifs (- 0.5%). Le site enregistre par ailleurs une activité relativement stable au cours de l'année avec un pic en avril qui correspond à la mise en ligne du catalogue de formations de la Summer School. Les entrées sur le site se font principalement par le moteur de recherche *Google* et le réseau *LinkedIn*.

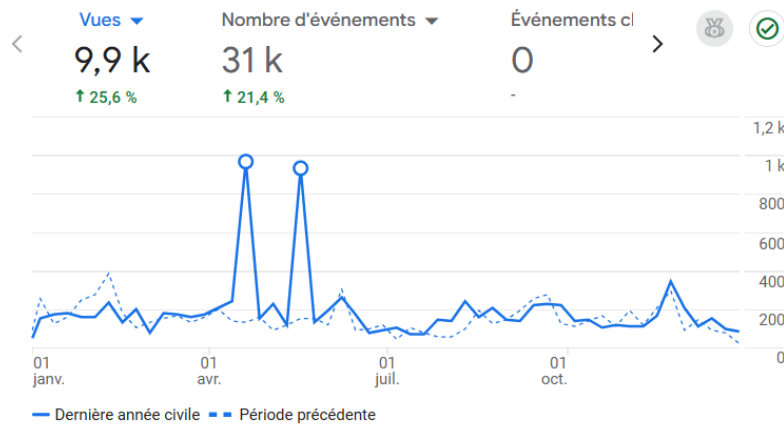
Utilisateurs actifs ? **6,5 k** Nouveaux utilisateurs ? **6,4 k** Durée d'engagement m **1 min 16 s** > 



Statistiques Google Analytics pour le site ajpro.be en 2025

Nos autres sites : fondspourlejournalisme.be, expertalia.be, journalistefreelance.be
 L’AJP dispose également d’autres sites web : une boutique Prestashop, Expertalia, Fondspourlejournalisme, Journalistefreelance et Studentalia. Ceux qui enregistrent le plus d’activité sont ceux du Fonds et Expertalia.

On peut notamment observer qu’en 2025, le site du Fonds pour le journalisme de l’AJP enregistre une moyenne annuelle de près de 10.000 vues, soit une hausse de plus de 25% par rapport à 2024, avec un pic d’activité pour l’appel du mois d’avril.



Statistiques Google Analytics pour le site fondspourlejournalisme.be pour l'année 2025

Les statistiques du Fonds montrent que les boursiers sont toujours plus jeunes et indépendant-es, ce qui montre que nos campagnes de communication touchent leur cible.

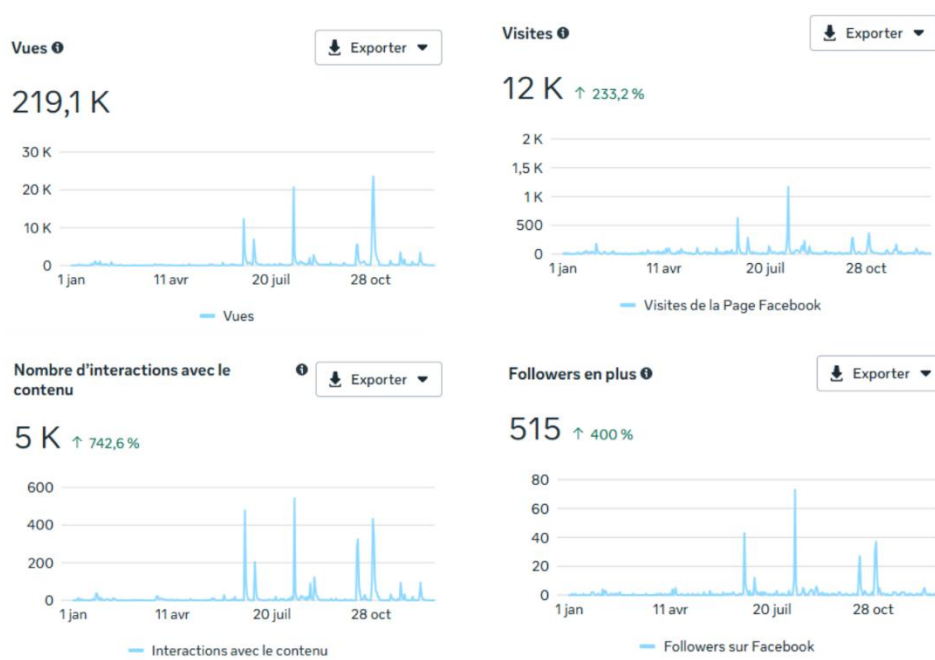


Illustration des statistiques du Fonds pour le journalisme en 2025

12.3.4. Nos réseaux sociaux

Facebook

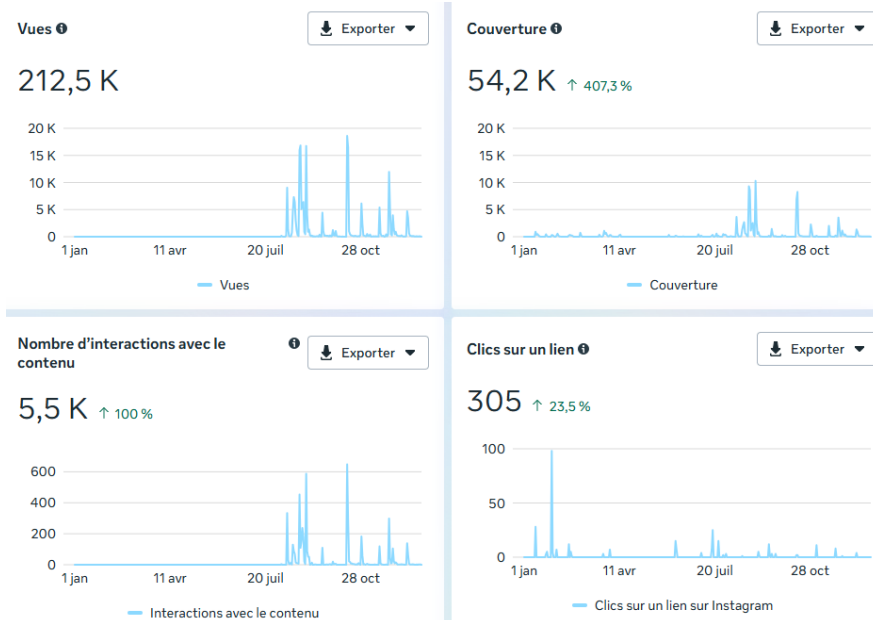
La page Facebook de l'AJP compte 4.273 abonnés à ce jour, dont plus de 500 nouveaux en 2025 et plus de 12.000 visites en un an, soit une augmentation de 233% par rapport à l'année précédente. Le nombre d'interactions avec le contenu (J'aime, partage et commentaires) connaît également une hausse de 700%. De manière générale, les contenus qui intéressent davantage notre public sont les posts liés aux communiqués de presse, notamment les publications concernant la victoire en justice de la journaliste Florence Hainaut et les communiqués multiples de l'AJP quant aux propos et agissements de GL. Bouchez.



Statistiques Meta pour le compte Facebook de l'Association des Journalistes Professionnels en 2025

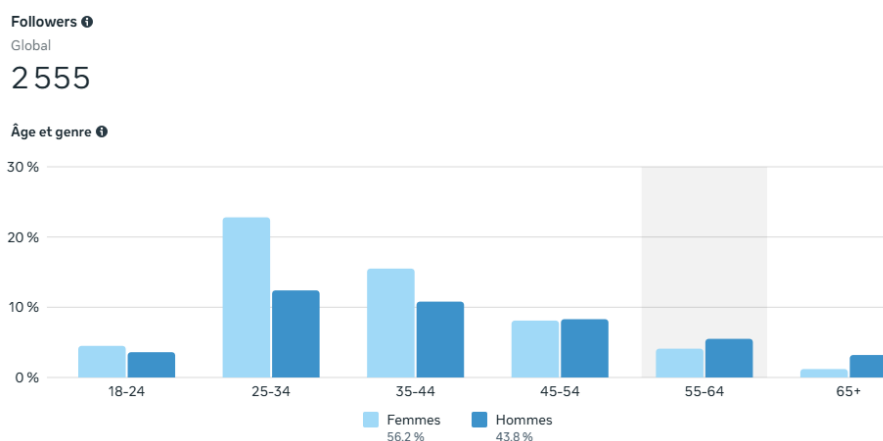
Instagram

Le compte Instagram de l'AJP compte 1.794 followers (+ 349 cette année). Notre page a atteint plus de 54.000 comptes via les publications et stories, soit une augmentation de plus de 400% par rapport à 2024. Nos publications les plus commentées et partagées en 2025 sont à nouveau celles liées aux condamnations des agissements de GL. Bouchez, ainsi que nos publications sur la situation à Gaza.



Statistiques Meta pour le compte Instagram de l'Association des Journalistes Professionnels en 2025

Le compte de l'AJP rassemble aujourd'hui 2.555 followers, dont 755 nouveaux. Parmi eux, on compte un public davantage féminin, surtout pour la tranche 25-34 ans.



Statistiques Meta pour le compte Instagram de l'Association des Journalistes Professionnels en 2025

LinkedIn

Depuis novembre 2023, l'AJP a également rejoint le réseau LinkedIn. Notre compte est suivi par 1.734 abonnés (+ 510 en un an), avec un taux d'engagement moyen de 7.5% (soit en légère baisse par rapport à 2024) et plus de 16.649 membres touchés contre un plus de 11.000 l'an passé. Le compte du Fonds pour

le journalisme compte de son côté, plus de 1.660 relations. LinkedIn est le réseau qui nous permet le meilleur trafic vers le site AJPro.

Bluesky

Depuis fin 2024, l'AJP a quitté X (anciennement twitter) et est présente sur Bluesky. Nous avons 664 abonné-es sur le compte pour 67 posts publiés. Passé l'engouement des débuts, nous devons admettre que le compte ne produit désormais que peu d'interactions avec les membres. Le compte sert donc surtout à participer à notre visibilité sur un réseau qui rassemble de nombreux profils provenant des médias.

Suivez-nous sur les réseaux sociaux :

- [Facebook](#)
- [Instagram](#)
- [LinkedIn](#)
- [BlueSky](#)

12.4. L’AJP dans les colloques, les jurys, les débats...

L’AJP est sollicitée et intervient dans les médias, les écoles, les colloques, en Belgique comme à l’étranger, à propos du journalisme, des médias, de la déontologie, de la liberté d’expression, de la diversité...

Interventions lors de conférences, débats, colloques, jurys

Date et lieu	Thèmes	Intervenant.e
23/01/25 Vichy (France)	Stand Up For Journalists (European Federation of Journalists) – Intervention « Identifying union actions to campaign for better working conditions of freelance journalists »	J. Theunissen
19/02/25 Namur	Passeurs du réel : « Journalistes, vos gueules ! » https://www.ledelta.be/evenements/kiosque-journalistes-vos-gueules/	M. Simonis
1/3/2025 Zagreb (Croatie)	Voices Festival (European Festival of press freedom and journalism) – « Gender and diversity actions in Belgian journalists unions » https://voicesfestival.eu/past-editions-zagreb2025/	J. Theunissen / G. Germain
26/3/2025 Bruxelles	Institut Fédéral des Droits Humains (IFDH) – Plan stratégique : Table ronde et consultation des parties prenantes	J. Theunissen
8/4/2025 Bruxelles	Saint Louis - UCLouvain – EDMO consortium (Monitoring Desinformation In Belgium and Luxembourg) : Education aux médias et journalisme https://belux.edmo.eu/event/disinformation-in-belgium-and-luxembourg-edmo-belux-2-0-workshop-networking-event/	J. Theunissen
15/04/2025 Liège	Conférence sur l’indépendance des médias (Librairie Pax)	S. Freres
17/04/25 Bruxelles	Barreau de Bruxelles : médias et présomption d’innocence https://academieroyale.be/fr/activites-detail/dates-heures-lieux/la-presomption-innocence-pari-societe-17-04-2025-18-00/	M. Simonis
2/5/2025 Bruxelles	BOZAR – World Press Freedom Day – How to react to SLAPPs ? https://shorturl.at/zg2Z1	J. Theunissen
11/09/2025 Namur	Rentrée politique de la FGTB : la liberté de la presse, la concentration des médias et les pressions contre les journalistes	S. Freres
15/09/2025 Bruxelles	Rentrée académique de l’IHECS : le métier de journaliste, ses défis, ses enjeux	S. Freres
17/9/2025 Bruxelles	Librex ULB – Conférence de rentrée du Cercle du Libre examen de l’ULB – Arizona : nos droits menacés ?	J. Theunissen
17/10/2025 Namur	Journée de lutte contre la pauvreté (Réseau wallon de lutte contre la pauvreté) : comment bien s’informer	S. Freres

4/11/25 et 18/11/25	Jury du Prix du Parlement de la FWB	M. Simonis
17/11/25	Jury du Fonds pour la Démocratie de la Loterie Nationale – Fondation Roi Baudouin	M. Simonis
28/11/2025 Bruxelles	Belgian Association of European Union Law (BEDER) annual event : Eu Values in Practice - Protecting Media Freedom https://www.beder.be/wp-content/uploads/2025/10/BEDER-2025-EU-Values-in-Practice-Programme-ENG-1-scaled.jpg	J. Theunissen

Interventions dans les Universités et Hautes Ecoles

Date et lieu	Thèmes	Nom + intervenant.e
17/1/2025 - ULB	Master 2 Journalisme – Débuter comme freelance + pressions contre les journalistes	J. Theunissen
07/03/2025	Conférence IHECS : le journalisme face au sexisme	A.-S. Leurquin
10/4/2025 ULiège	Table ronde « Riposter aux SLAPPs : quelles contre-offensives efficaces et créatives face aux poursuites-bâillons ? »	J. Theunissen / M. Simonis
5/5/2025 Ihecs	Master 60 Presse et Information (Ihecs) – Débuter comme freelance	J. Theunissen
14/5/2025 HELHA Tournai	BA1 Communication et journalisme – Présentation AJP, paysage journalistique, égalité & diversité, pressions et liberté de la presse	J. Theunissen / G. Germain
16/9/2025 Ihecs	Master 2 Presse et Information – Débuter comme freelance + pressions contre les journalistes	J. Theunissen
29/9/2025 ULB	Master 1 Journalisme – AJP, paysage journalistique, pressions, liberté de la presse	J. Theunissen
1/12/2025 ULB	Master 2 Journalisme – Débuter comme freelance + pressions contre les journalistes	J. Theunissen
04/12/2025 Namur	Séminaire de gestion de crise – Relations avec les médias et les journalistes - HEPN	M. Simonis

12.5. On parle de l’AJP dans les médias

Nous recensons ci-après les interventions de l’AJP dans les médias, ou les articles ou sujets qui mentionnent l’AJP, ses projets et ses positions.

1. 31/12/2024 : Jil Theunissen, *SMart*, - Métier passion : devenir journaliste, mais à quel prix? <https://smartbe.be/wp-content/uploads/2024/12/11-24.pdf>
2. 09/01/2025 : Jil Theunissen, *Le Soir*, Jeux de hasard - Comment le monde des paris sportifs contourne la loi sur le sponsoring <https://share.belga.press/news/Oe4350d0-6336-444b-a87b-32d65caf12c8> ou <https://www.lesoir.be/647100/article/2025-01-09/comment-le-monde-des-paris-sportifs-contourne-la-loi-sur-le-sponsoring>
3. 25/01/2025 : Martine Simonis, <https://www.rtbf.be/article/discours-de-donald-trump-en-differe-la-societe-des-journalistes-de-la-rtbf-reaffirme-l-independance-de-ses-choix-editoriaux-11494098>
4. 25/01/25 : Martine Simonis, *Libération*, https://www.liberation.fr/checknews/discours-de-trump-en-differe-sur-la-rtbf-quest-ce-que-le-cordon-sanitaire-mediatique-qui-fait-polemique-en-belgique-20250124_2IBAKDMQORHXRE7UCK3KA3PDOA/
5. 04/04/2025 : Sarah Frères, *Le Tournant*, *RTBF*, Médias : "L'atteinte au pluralisme de l'information, c'est la plus grande menace pour la presse en Belgique francophone actuellement" <https://www.rtbf.be/article/medias-l-atteinte-au-pluralisme-de-l-information-c-est-la-plus-grande-menace-pour-la-presse-en-belgique-francophone-actuellement-11528554>
6. 12/4/25 : AJP, BX1, Un journaliste bruxellois en garde à vue alors qu’il faisait son travail https://bx1.be/categories/news/un-journaliste-bruxellois-en-garde-a-vue-alors-quil-faisait-son-travail/?fbclid=IwY2xjawJpkI5leHRuA2FlbQlxMQABHsPg880k4JZF_Kzira1mxWsj3fR1NJ8Srdmv7Stz4a78MUjyXdEevBxkDdy0_aem_FzKBOzlb--lhlOnbWfKwHQ&theme=classic&sfnsn=wa
7. 13/04/25 : Martine Simonis, *RTBF*, Un journaliste arrêté par la police lors d’un reportage à Bruxelles : "Je ne faisais que mon travail" <https://www.rtbf.be/article/un-journaliste-arrete-par-la-police-lors-d-un-reportage-a-bruxelles-je-ne-faisais-que-mon-travail-11532704>
8. 14/04/25 : Martine Simonis, *Le Soir*, Médias - « Je faisais juste mon travail » : un journaliste arrêté dans le quartier européen <https://share.belga.press/news/2f80dae6-23dc-43dc-a480-6a7e2a896b96>
9. 14/04/2025 : Jil Theunissen, *La Première*, *Le Carrefour* : [La Hongrie, l'arrestation de Thomas Haulotte, et les jeunes turques révoltés - Le Monde en direct : décrypte votre actualité | Podcast on Spotify](#)
10. 03/05/2025 : Martine Simonis, *RTBF* « Liberté de la presse : la situation devient "difficile" à l'échelle du monde pointe RSF, la Belgique perd deux places au classement » <https://www.rtbf.be/article/nouvelle-ligne-rouge-franchie-pour-la-liberte-de-la-presse-la-situation-devient-difficile-a-l-echelle-du-monde-la-belgique-perd-deux-places-au-classement-11541272>
11. Printemps 2025 : Martine Simonis, *Imagine* (dossier consacré à la presse écrite).
12. 30/05/2025 : AJP, BX1, l’AJP porte plainte au comité P dans le cadre de l’arrestation de Thomas Haulotte <https://bx1.be/categories/news/journaliste-arrete-a-cause-de-materiel-susceptible-de-causer-des-dommages-la-police-essaye-de-justifier-ce-qui-est-pas-justifiable/?theme=classic>
13. 4/06/2025 : BX1, Sarah Frères, *Pluralisme des médias* <https://bx1.be/radio-chronique/il-y-a-du-neuf-sarah-freres-et-benoit-grevisse-concentration-des-medias/?theme=classic>
14. 6/06/2025 ; Martine Simonis, *Le Soir*, Média – « Rachat, synergie : quel type d’accord est discuté entre Rossel et IPM ? » <https://share.belga.press/news/665ad8f8-597c-437b-b8d1-49dc00ff95f>

15. 06/06/2025 : *L'Avenir*, Martine Simonis, « IPM et Rossel : les enjeux d'un mariage de raison » <https://share.belga.press/news/6ea31c4b-12e4-4c92-983a-bfe080a72c64>
16. 06/06/2025: *DH.net*, AJP « IPM et Rossel négocient un rapprochement pour transformer leur modèle dans le digital et l'IA » <https://www.dhnet.be/medias/2025/06/06/ipm-et-rossel-negocient-un-rapprochement-pour-transformer-leur-modele-dans-le-digital-et-lia-EVXAKEDLFCVPHI2E54E5QL53DU/>
17. 06/06/2025, *La libre.be* , AJP, « IPM et Rossel négocient un rapprochement pour transformer leur modèle dans le digital et l'IA » <https://www.lalibre.be/economie/entreprises-startup/2025/06/06/ipm-et-rossel-negocient-un-rapprochement-pour-transformer-leur-modele-dans-le-digital-et-lia-Q4TRFVKJOVALRKHOVTPA4JP2XM/>
18. 06/06/2025 : *La DH*, AJP, « Médias – IPM et Rossel négocient un rapprochement » <https://share.belga.press/news/b47f0b16-8fba-442b-bf29-05c6cf96e508?searchText=%22ajp%22>
19. 06/06/2025 : *L'Avenir.net*, AJP, « IPM et Rossel : les enjeux d'un mariage de raison au sein de la presse belge francophone » <https://www.lavenir.net/actu/belgique/politique/2025/06/06/ipm-et-rossel-les-enjeux-dun-mariage-de-raison-au-sein-de-la-presse-belge-francophone-4DEUUDCRVZH2FJHH2E5UPHSZNI/>
20. 06/06/2025 : *RTBF.be*, AJP, « Assemblée du personnel à l'Avenir suite au rapprochement annoncé entre IPM et Rossel » <https://www.rtf.be/article/assemblee-du-personnel-a-l-avenir-suite-au-rapprochement-annonce-entre-ipm-et-rossel-11557841>
21. 13/06/2025 : *Le Soir*, AJP, « Rapprochement IPM-Rossel : les rédactions s'organisent et alertent sur les menaces pour l'information » <https://www.lesoir.be/681563/article/2025-06-13/rapprochement-ipm-rossel-les-redactions-sorganisent-et-alertent-sur-les-menaces>
22. 13/06/2025, *L'Avenir*, AJP, « Rapprochement entre les groupes de presse IPM et Rossel: de nouvelles actions annoncées par les représentants de L'Avenir, de La Libre et du Soir » <https://www.lavenir.net/actu/belgique/2025/06/13/rapprochement-entre-les-groupes-de-presse-ipm-et-rossel-de-nouvelles-actions-annoncees-par-les-representants-de-lavenir-de-la-libre-et-du-soir-5BOO2L6RAZGTVPKHS2DSEKYDA4/>
23. 19/06/2025, *Trends-Tendance*, AJP : « Vers une disparition ou une révolution fondamentale du métier ? Demain, journaliste ou dompteur d'IA ? » <https://share.belga.press/news/abf94673-3d88-40f8-9f24-efd148b6a28e?searchText=%22ajp%22>
24. 23/06/2025 : *lalibre.net* , AJP, « Rapprochement IPM-Rossel – L'AJP et les syndicats réclament des éclaircissements sur la fusion entre Rossel et IPM » <https://www.lalibre.be/dernieres-depeches/2025/06/23/rapprochement-ipm-rossel-lajp-et-les-syndicats-reclament-des-eclaircissements-sur-la-fusion-entre-rossel-et-ipm-DONQACITRZBN3NL422HWBTORXQ/>
25. 23/06/2025 : *l'avenir.net*, AJP, « Rapprochement IPM-Rossel , l'AJP et les syndicats réclament des éclaircissement sur la fusion » <https://www.lavenir.net/actu/belgique/2025/06/23/rapprochement-ipm-rossel-lajp-et-les-syndicats-reclament-des-eclaircissements-sur-la-fusion-entre-rossel-et-ipm-6523BW2KSZBMRJHH3Q2SAVCJXE/>
26. 24/06/2025 : *La Libre Belgique*, AJP, « Le personnel demande à rencontrer les directions des deux groupes et réclame des « éclaircissements » <https://share.belga.press/news/f49ead3a-497d-421c-82e7-b0835422d003?searchText=%22AJP%22>
27. 24/06/2025 : *De Standaard*, AJP, « De Franstaglige uitgever Rossel neemt de uitgeefactiviteiten vans IPM (La Libre, L'Avenir...) over en wordt de enige krantenuitgever in Franstalit België. »
28. 24/06/2025 : *Le Soir*, AJP, « Rossel et IPM, alliance « nécessaire » qui soulève des craintes » <https://share.belga.press/news/90b93b34-4a59-48d0-825c-db4316409db5>
29. 24/06/2025: *L'Echo*, AJP, « Rossel-IPM : sept questions pour une fusion » <https://share.belga.press/news/1be8c0e0-f908-4779-81e4-cdcfad0cb8e8>
30. 24/06/2025 : *L'Avenir*, AJP, « L'accès à une information de qualité est en jeu » <https://share.belga.press/news/a4caf2c9-da75-49e9-baac-52958bd7e7ae>

31. 24/06/2025 : La Dernière Heure, AJP, « Monde de la presse : - Changement historique : Rossel et IPM annoncent leur fusion <https://share.belga.press/news/c2c68159-0a08-48a1-8841-7278ed306228>
32. 24/06/2025 : La Capitale, AJP, « Rossel (Sudinfo, Le Soir) et IPM (La Libre, l'Avenir, La DH) annoncent leur fusion et veule créer un Netflix de la presse » <https://share.belga.press/news/8e3ebd44-ed2f-403e-a112-2a16f5963629>
33. 24/06/2025: Rtbf.be, AJP, « Presse écrite : protocole de fusion entre les groupes Rossel (Le Soir, Sud Info...) et IPM (La Libre, la DH, L'Avenir...) » <https://www.rtbf.be/article/presse-ecrite-protocole-de-fusion-entre-les-groupes-rossel-le-soir-sud-info-et-ipm-la-libre-la-dh-l-avenir-11566142>
34. 02/07/2025 : BX1, Martine Simonis <https://bx1.be/radio-chronique/il-y-a-du-neuf-martine-simonis-secretaire-generale-de-lajp/?theme=classic>
35. 03/07/2025 : BX1, AJP, « Menace de blocage des subsides de BX1 : l'AJP veut une issue qui ne sanctionne pas les équipes » <https://bx1.be/categories/news/menace-de-blocage-des-subsides-de-bx1-lajp-veut-une-issue-qui-ne-sanctionne-pas-les-equipes/?theme=classic>
36. 03/07/2025 : 7sur7, AJP, « Galant menace de bloquer les subsides de BX1: l'AJP veut une issue qui ne sanctionne pas les équipes » <https://www.7sur7.be/belgique/galant-menace-de-bloquer-les-subsides-de-bx1-lajp-veut-une-issue-qui-ne-sanctionne-pas-les-equipes~a92bfb9c/>
37. 05/07/2025 : La Libre, AJP évocation du communiqué de presse suite à l'affaire BX1-Parachute doré : <https://share.belga.press/news/ac40d6d7-61e8-4a6f-ac6d-11fedc877397>
38. 12/08/2025: Le Soir.be, l'AJP condamne les propos de Georges-Louis Bouchez, <https://www.lesoir.be/692715/article/2025-08-11/propos-de-bouchez-contre-un-journaliste-le-ps-interpellera-la-ministre-galant>
39. 12/08/2025 : Le Soir, l'AJP demande une « réaction ferme » du MR après les propos de Bouchez visant un journaliste https://www.lesoir.be/692681/article/2025-08-11/lajp-demande-une-reaction-ferme-du-mr-apres-les-propos-de-bouchez-visant-un?f_itemid=rossel_extref_Cue-46749951&f_itemtype=article&f_requestid=755795871&f_usergroup=froomle&f_itemlistname=recommended_for_you
40. 12/08/2025 : Sudinfo, l'AJP condamne les propos de Georges-Louis Bouchez <https://www.sudinfo.be/id1026889/article/2025-08-11/propos-de-bouchez-contre-un-journaliste-de-la-rtbf-le-ps-interpellera-la>
41. été 2025: Politique, Jil Theunissen, l'éclairéuse (PDF)
42. 12/08/2025 : La Libre.be, l'AJP condamne les propos de Georges-Louis Bouchez <https://www.lalibre.be/belgique/politique-belge/2025/08/11/lajp-appelle-a-une-reaction-ferme-du-mr-apres-les-propos-de-bouchez-visant-un-journaliste-NHV6BRQY5BBBVHRD5GSEAP7OXE/>
43. 26/08/2025 : RTL Belgium, Sarah Frères - Près de 400 personnes réunies ce mardi à Bruxelles en hommage aux journalistes tués à Gaza : <https://www.rtl.be/actu/belgique/societe/pres-de-400-personnes-reunies-ce-mardi-bruxelles-en-hommage-aux-journalistes/2025-08-26/article/761265>
44. 26/08/2025 : VRT, AJP – Près de 400 personnes réunies à Bruxelles en hommage aux journalistes tués à Gaza <https://www.vrt.be/vrtnws/fr/2025/08/26/pres-de-400-personnes-reunies-a-bruxelles-en-hommage-aux-journal/>
45. 26/08/2025 : DHnet.be, AJP - Près de 400 personnes réunies à Bruxelles en hommage aux journalistes tués à Gaza <https://www.dhnet.be/regions/bruxelles/2025/08/26/pres-de-400-personnes-reunies-a-bruxelles-en-hommage-aux-journalistes-tues-a-gaza-QHY4Q3B5DBETDCTZZZWCP4UOYE/>
46. 26/08/2025 : 7sur7.be, AJP - Manifestation à Bruxelles en hommage aux journalistes tués à Gaza: "Le silence et la censure ne triompheront pas" <https://www.7sur7.be/belgique/manifestation-a-bruxelles-en-hommage-aux-journalistes-tues-a-gaza-le-silence-et-la-censure-ne-triompheront-pas~aa056858/>

47. 26/08/2025 : BX1, AJP - 219 journalistes tués à Gaza : action de solidarité des journalistes belges au Mont des Arts <https://bx1.be/categories/news/219-journalistes-tues-a-gaza-action-de-solidarite-des-journalistes-belges-au-mont-des-arts/?theme=classic>
48. 26/08/2025 : L'Avenir, AJP - Hommage aux 219 journalistes tués à Gaza: 400 personnes réunies à Bruxelles, "la censure ne triomphera pas" <https://www.lavenir.net/regions/bruxelles/2025/08/26/hommage-aux-219-journalistes-tues-a-gaza-400-personnes-reunies-a-bruxelles-la-censure-ne-triomphera-pas-6FETZWA4P5BGTH3KGPM42GMPLU/>
49. 26/08 :2025 : Bruxelles Today, AJP, Les journalistes se mobilisent face aux assassinats de leurs confrères à Gaza <https://www.bruxelstoday.be/actualite/manifestation-journalistes-tues-gaza.html>
50. 28/08/2025 : Le Soir, L'AJP dénonce le « chantage » du MR après ses menaces de boycotter la RTBF <https://share.belga.press/news/db46019f-9e04-4ef0-b90c-667a499c2a8b>
51. 28/08/2025 : La DH, L'AJP dénonce le "chantage" du MR suite à ses menaces de boycotter la RTBF <https://share.belga.press/news/d54c8b47-d3f6-4e6d-8c55-029b94ba238f>
52. 28/08/2025 : Le Vif, L'AJP dénonce les menaces de Bouchez de boycotter la RTBF: «Cela n'a pas sa place dans une société démocratique» <https://www.levif.be/media/presse-et-medias/lajp-denonce-les-menaces-de-bouchez-de-boycotter-la-rtbf-cela-na-pas-sa-place-dans-une-societe-democratique/>
53. 29/08/2025 : La Libre Belgique, L'AJP dénonce le "chantage" du MR à l'égard de la RTBF <https://share.belga.press/news/69ee2be6-45f1-4d4b-853d-39f29eb9513e>
54. 29/08/2025 : La Libre Belgique, Médias - L'AJP dénonce les menaces du MR envers la RTBF <https://share.belga.press/news/67d18466-dcac-4f8c-b1a6-d40db49208a2>
55. 02/09/2025 : Moustique, l'AJP - Georges-Louis Bouchez aux journalistes : "Vous n'êtes pas là dans mon intérêt...Donc je dois obtenir gain de cause auprès de vous" : <https://www.moustique.be/notre-epoque/les-infos/2025/09/02/georges-louis-bouchez-aux-journalistes-vous-netes-pas-la-dans-mon-interetdonc-je-dois-obtenir-gain-de-cause-aupres-de-vous-SMPYZVUJGNCLXGAYRONPTDXITA/>
56. 09/10/2025 : revue Démocratie, Sarah Freres - L'information, ce bien public : https://www.revue-democratie.be/index.php?option=com_content&view=article&id=1743:l-information-ce-bien-public&catid=66&Itemid=33
57. 14/10/2025 : RTBF, AGJPB - Les attaques de Bouchez envers les journalistes sont "indignes de démocrates", selon l'association générale des journalistes professionnels de Belgique <https://www.rtbf.be/article/les-attaques-de-bouchez-envers-les-journalistes-sont-indignes-de-democrates-selon-l-association-generale-des-journalistes-professionnels-de-belgique-11616246>
58. 14/10/2025 : La Libre Belgique, AGJPB - Les attaques de Bouchez envers les journalistes sont "indignes de démocrates" <https://www.lalibre.be/belgique/societe/2025/10/14/les-attaques-de-bouchez-envers-les-journalistes-sont-indignes-de-democrates-7WIMPMYH6BB23AKCYADK3BOKW4/>
59. 14/10/2025 : La Dernière Heure/Les Sports +, AGJPB - "Indignes de démocrates" : L'association générale des journalistes professionnels charge Georges-Louis Bouchez <https://www.dhnet.be/medias/2025/10/14/indignes-de-democrates-lassociation-generale-des-journalistes-professionnels-charge-georges-louis-bouchez-FYTMR5Z365BBDAMGNMEUN37PMU/>
60. 14/10/2025 : 7sur7, AGJPB - Les attaques de Bouchez envers les journalistes sont "indignes de démocrates", dénonce l'AGJPB <https://www.7sur7.be/belgique/les-attaques-de-bouchez-envers-les-journalistes-sont-indignes-de-democrates-denonce-lagjpb~aad3bbe6/>
61. 14/10/2025 : lesoir.be, AGJPB - Bouchez à nouveau épinglé pour ses « attaques incessantes et infondées » envers les journalistes <https://www.lesoir.be/704937/article/2025-10-14/bouchez-nouveau-epingle-pour-ses-attaques-incessantes-et-infondees-envers-les>

62. 14/10/2025 : Sudinfo, AGJPB - « Indigne de démocrates » : l'association des journalistes professionnels fustige les attaques de Bouchez contre les médias
<https://www.sudinfo.be/id1053085/article/2025-10-14/indigne-de-democrates-lassociation-des-journalistes-professionnels-fustige-les>
63. 14/10/2025 : Bruxelles Today, AGJPB - "Fake news de gauche": Bouchez attaque les journalistes. "Indignes de démocrates", réagit l'AGJPB <https://www.bruxelstoday.be/politique/bouchez-attaque-ajp-indigne-democrates.html>
64. 15/10/2025 : L'Avenir, AGJPB - Médias - Bouchez doit "cesser ses attaques", dit l'AGJPB <https://share.belga.press/news/b4abf30d-929c-4e69-9c1c-06b6b87d179a>
65. 15/10/2025 : Le Soir, AGJPB - « Neutralité absolue » : la ministre Galant interpelle les médias après de nouvelles critiques de Bouchez envers la RTBF
<https://www.lesoir.be/705099/article/2025-10-15/neutralite-absolue-la-ministre-galant-interpelle-les-medias-apres-de-nouvelles>
66. 15/10/2025 : Sudinfo, AGJPB - Critiques de Georges-Louis Bouchez envers la RTBF : « Les médias doivent diffuser une information d'une neutralité absolue », réagit Jacqueline Galant
<https://www.sudinfo.be/id1053457/article/2025-10-15/critiques-de-georges-louis-bouchez-envers-la-rtbf-les-medias-doivent-diffuser>
67. 27/10/2025 : RTBF, Martine Simonis - Anderlecht : une équipe de journalistes de BX1 agressée sur la place Lemmens <https://www.rtf.be/article/anderlecht-une-equipe-de-journalistes-de-bx1-agressee-sur-la-place-lemmens-11623069>
68. 7/11/2025 : Boukè, AJP - Réforme médias de proximité: l'Association des Journalistes Professionnels très critique <https://www.bouke.media/info/reforme-medias-de-proximite-lassociation-des-journalistes-professionnels-tres-critique/19824>
69. 14/11/2025 : Sudinfo, AJP - Réforme des télé locales : un nouvel avis négatif pour le projet de la ministre Galant, « c'est un avertissement de plus... »
<https://www.sudinfo.be/id1067305/article/2025-11-14/reforme-des-tele-locales-un-nouvel-avis-negatif-pour-le-projet-de-la-ministre>
70. 14/11/2025 : Notélé, AJP - Le CSA dézingue le projet de réforme des médias de proximité
<https://www.notele.be/si103-media161335-le-csa-dezingue-le-projet-de-reforme-des-medias-de-proximite.html>
71. 24/11/2025 : Le Soir, AJP - Santé mentale : journalistes sous tension
<https://share.belga.press/news/2a9f7910-4bc8-441b-a278-757e8fc0f602>
72. 27/11/2025 : TéléSambre, Martine Simonis – Le Débat : TéléSambre en danger ?
<https://www.telesambre.be/emission/le-debat/le-debat-telesambre-en-danger/76490> (à pd 24:30)
73. 27/11/2025 : BX1, AJP – Restructuration chez BX1: l'AJP, inquiète, assure le personnel de son soutien <https://bx1.be/categories/news/restructuration-chez-bx1-lajp-inquiete-assure-le-personnel-de-son-soutien/>
74. 27/11/2025 : lesoir.be, AJP – « Un risque tant humain que pour la qualité de l'information » : l'AJP réagit à la restructuration de BX1 <https://www.lesoir.be/713632/article/2025-11-27/un-risque-tant-humain-que-pour-la-qualite-de-linformation-lajp-reagit-la>
75. 27/11/2025 : lalibre.be, AJP - Restructuration chez BX1: l'AJP, inquiète, assure le personnel de son soutien <https://www.lalibre.be/dernieres-depeches/2025/11/27/restructuration-chez-bx1-lajp-inquiete-assure-le-personnel-de-son-soutien-CHHTSJX6H5CDLBNRRXNLGCWO2A/>
76. 27/11/2025 : 7sur7, AJP - La restructuration chez BX1 inquiète l'AJP: "Un risque tant humain que pour la qualité de l'information" <https://www.7sur7.be/belgique/la-restructuration-chez-bx1-inquiete-lajp-un-risque-tant-humain-que-pour-la-qualite-de-linformation~ab032054/>
77. 27/11/2025 : lalibre.be, AJP – Accord budgétaire fédéral - L'AJP demande au gouvernement de ne pas procéder à la réforme fiscale des droits d'auteurs <https://www.lalibre.be/dernieres->

- [depeches/2025/11/27/accord-budgetaire-federal-lajp-demande-au-gouvernement-de-ne-pas-proceder-a-la-reforme-fiscale-des-droits-dauteurs-7TSP4RUKVFBZ5B36CQUZPKGMSA/](#)
78. 28/11/2025 : Notélé, Martine Simonis - Réforme des médias : l'AJP s'inquiète du cadre légal <https://www.notele.be/si103-media161720-reforme-des-medias-lajp-s-inquiete-du-cadre-legal.html>
 79. 28/11/2025 : L'Écho, AJP - Médias - L'AJP apporte «tout son soutien au personnel de BX1» <https://share.belga.press/news/e60bae35-0dee-47d8-910a-74dc0e36e9e2>
 80. 28/11/2025 : RTBF, AJP - Accord budgétaire au fédéral : l'Association des journalistes (AJP) demande au gouvernement de ne pas mener la réforme fiscale des droits d'auteurs <https://www.rtb.be/article/accord-budgetaire-au-federal-l-association-des-journalistes-ajp-demande-au-gouvernement-de-ne-mener-la-reforme-fiscale-des-droits-d-auteurs-11638816>
 81. 28/11/2025 : lesoir.be, AJP - « Ça aboutit à doubler la taxation » : une réforme de l'Arizona redoutée <https://www.lesoir.be/713688/article/2025-11-28/ca-aboutit-doubler-la-taxation-une-reforme-de-larizona-redoutee>
 82. 28/11/2025 : Bruzz, AJP - Ontslagen bij BX1: Journalistenbond drukt haar steun uit aan getroffen medewerkers <https://www.bruzz.be/actua/samenleving/ontslagen-bij-bx1-journalistenbond-drukt-haar-steun-uit-aan-getroffen-medewerkers>
 83. 29/11/2025 : Le Soir, AJP - Budget fédéral - Menace sur les droits d'auteur des artistes et journalistes <https://share.belga.press/news/ae9bdd61-fb35-4381-817d-e694e8e7547c>
 84. Décembre 2025 : Kompas Media - Inclusion et Diversité, Guylaine Germain – Diversité dans les médias (pp. 17-18) <https://kompasmedia.be/fr/kompas-dossier-fr/#>
 85. 16/12/2025 : dhnet, AJP - Budget fédéral - Les journalistes doivent bénéficier des exceptions de la réforme des droits d'auteur <https://www.dhnet.be/dernieres-depeches/2025/12/16/budget-federal-les-journalistes-doivent-beneficier-des-exceptions-de-la-reforme-des-droits-dauteur-HO4YKO5FEZBVDMMVFZI2TKMWNU/>
 86. 16/12/2025 : lavenir.net, AJP - Budget fédéral : les journalistes doivent bénéficier des exceptions de la réforme des droits d'auteur selon l'AJP <https://www.lavenir.net/actu/belgique/2025/12/16/budget-federal-les-journalistes-doivent-beneficier-des-exceptions-de-la-reforme-des-droits-dauteur-selon-lajp-CVNAV2RQONCHZDMLSI34YZ3S7Q/>
 87. 16/12/2025 : lalibre.be, AJP - Budget fédéral - Les journalistes doivent bénéficier des exceptions de la réforme des droits d'auteur <https://www.lalibre.be/dernieres-depeches/2025/12/16/budget-federal-les-journalistes-doivent-beneficier-des-exceptions-de-la-reforme-des-droits-dauteur-HO4YKO5FEZBVDMMVFZI2TKMWNU/>
 88. 20/12/2025 : RTBF.be – Les Clés, Jil Theunissen « Journalistes licenciés : on peut parler d'une hécatombe généralisée » <https://www.rtb.be/article/journalistes-licencies-on-peut-parler-d-une-hecatombe-generalisee-11651380>